



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

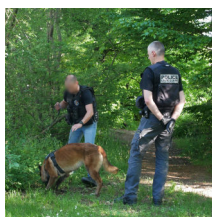
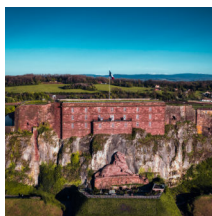
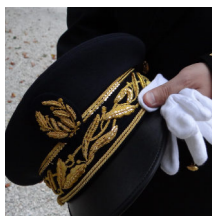
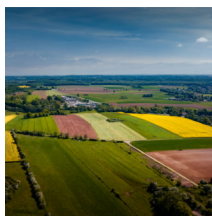
*Liberté
Égalité
Fraternité*

R A P P O R T D ' A C T I V I T É

**LES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT**



2 0 2 2



SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU PRÉFET

05

L'ÉTAT PROTÈGE LA POPULATION

06

L'ÉTAT AGIT POUR LA COHÉSION SOCIALE ET LA
CITOYENNETÉ

18

L'ÉTAT S'ENGAGE POUR L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

38

L'ÉTAT SOUTIENT ET DYNAMISE L'ÉCONOMIE

52

PORTRAITS D'AGENTS

66

LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

74

ÉDITORIAL

L'année 2022 a été une année singulière pour le département du Territoire de Belfort : celle de ses 100 ans. Les célébrations réussies grâce à la mobilisation du Conseil Départemental ont été l'occasion pour tous de sentir l'attachement très fort des Terrifortains à ce département, dont l'existence résulte d'un fait historique glorieux et dont la résilience force l'admiration.

Pour ce 100^e anniversaire, les services de l'État dans le Territoire de Belfort n'ont pas été épargnés par les événements d'une intensité rare : guerre en Ukraine et gestion de ses conséquences économiques, sécheresse, épisodes climatiques violents... Malgré l'actualité, les services de l'État ont su, une fois encore, démontrer leur force d'adaptation. 2022 restera aussi comme l'année du retour à la normale après deux ans de pandémie, comme une année électorale durant laquelle l'ensemble des opérations se sont déroulées sans difficulté, comme une année durant laquelle plusieurs centaines d'Ukrainiens fuyant la guerre ont été accueillis dignement, comme une année de vivacité pour notre industrie et où de beaux projets économiques ont vu leur concrétisation avancer.

C'est aussi en 2022 et depuis Belfort que le Président de la République a tracé la feuille de route énergétique de notre pays pour les vingt prochaines années. Les enjeux sont connus : il faut entièrement décarboner notre économie en vingt ans ce qui implique d'investir dans le nucléaire, les énergies renouvelables et l'hydrogène. Le Territoire de Belfort, en pointe sur ces questions, sera au rendez-vous et servira d'exemple.

Cette résilience collective qui fait l'identité du Territoire de Belfort, c'est le travail des femmes et des hommes qui œuvrent chaque jour dans ce département. Chefs d'entreprise, élus locaux, personnels soignants, agents publics de l'État et des collectivités locales, salariés de nos entreprises, artisans, ingénieurs et techniciens, bénévoles, tous concourent de leur place à notre ambition commune.



Je souhaite évidemment souligner plus particulièrement l'engagement des femmes et des hommes qui servent l'État dans le Territoire de Belfort. Qu'ils soient dans l'administration, dans les forces de sécurité, dans l'éducation, ou dans d'autres grands services publics, leur dévouement, leur sens de l'intérêt général forcent l'admiration.

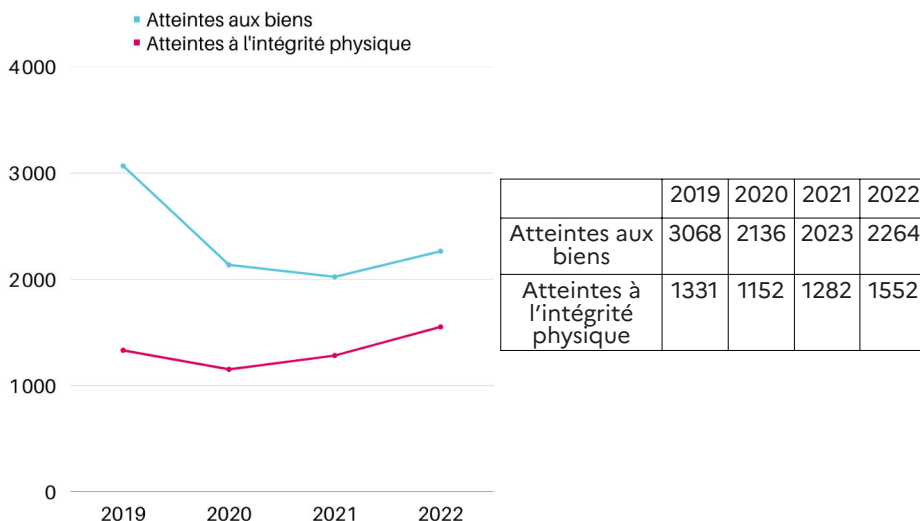
Ce rapport d'activité des services de l'État dans le Territoire de Belfort pour l'année 2022 se propose de mettre en lumière, de manière non exhaustive, les principaux chantiers et défis relevés, pour permettre à chacun de mieux connaître l'action locale de l'État dans ses principales thématiques d'action. Comme vous le verrez, il montre un État mobilisé, proche et efficace au quotidien, en 2022.

Vous pouvez compter sur chacun des agents de l'État dans le Territoire de Belfort pour poursuivre le travail entamé et mener à bien les nombreux défis de 2023.

Raphaël SODINI
PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

I. L'ÉTAT PROTÈGE LA POPULATION

1. En assurant la sécurité publique



[FOCUS]

La gendarmerie dans le Territoire de Belfort



- **94 communes** (70 797 habitants) en «zone gendarmerie »
- **176 personnels militaires et civils d'active** ainsi que **101 réservistes**
- **4 communautés de brigades (COB), 1 brigade de recherche (BR), 1 peloton motorisé (PMo), 1 peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) et 1 maison de protection des familles (MPF)**
- **29 030 missions de prévention** de proximité en 2022

→ Une actualité marquante de 2022 : la sécurisation des festivités du Centenaire, notamment via la sécurisation de la soirée CONFLUENCE (10/09/2022), le défilé de la fanfare de cavalerie à Belfort (18/09/2022), et la sensibilisation des élus et des entreprises aux enjeux des cybermenaces (17/10/2022)

La lutte contre les rodéos

Le plan d'action ambitieux élaboré pour la saison 2022 repose sur une forte mobilisation des policiers et de la gendarmerie, avec la participation de la police municipale de Belfort, de l'office national des forêts, des gardes champêtres, et des bailleurs sociaux, avec comme objectif des opérations renforcées.

La présence accrue et visible des équipages sur la voie publique sur les zones les plus touchées et aux horaires les plus sensibles a permis de réduire considérablement ce type de nuisances.



286 opérations menées



13 véhicules saisis



22 verbalisations pour diverses infractions et des procédures judiciaires incidentes (découverte de véhicules volés, conduite sous l'emprise de stupéfiants)

FOCUS

Le contrôle des armes

En 2022, des procédures dématérialisées de déclaration/cession des armes ont été mises en œuvre - Système d'information sur les armes (SIA)



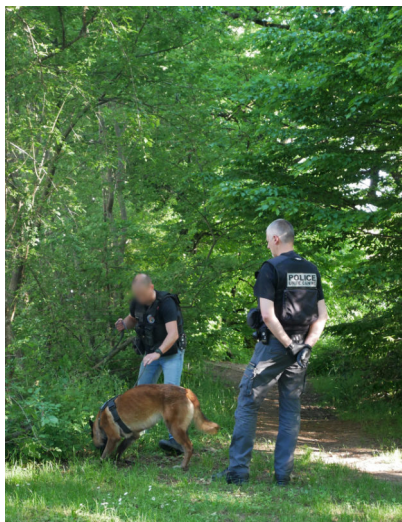
Du 25 novembre au 2 décembre 2022, une **opération nationale d'abandon d'armes** à l'État s'est déroulée sur l'ensemble du Territoire national.

Pour le Territoire de Belfort, dépôt de :

- **227 armes longues**
- **83 armes de poing**
- **23 armes d'autre type**
- **15 310 munitions**

La lutte contre les stupéfiants : en quelques chiffres

- **210 amendes forfaitaires délictuelles** relevées en 2022 pour dissuader les consommateurs et détenteurs de petite quantité de produits stupéfiants
- **13 points de deal démantelés** depuis 2021
- **73 opérations** menées dont 18 opérations sur investigation de l'unité de lutte contre les stupéfiants et l'économie souterraine (USES)
- **67 personnes** ont été **interpellées** lors de ces diverses opérations
- **215 000€ d'avoirs criminels saisis**



Opération anti-stupéfiant mise en place par la police du Territoire de Belfort



En 2022 les quantités de stupéfiants appréhendées dans le Territoire de Belfort par la douane (brigades de Delle et de Montbéliard) ont quadruplées.



Saisie de 163kg d'herbe de cannabis par la brigade de Delle le 14/09/22.

INFORMATION

Pour poursuivre la lutte contre les trafics, toutes les informations utiles peuvent être transmises aux forces de police ou de gendarmerie par le biais du site MaSécurité



La lutte contre le trafic de tabac

Elle se matérialise par 3 types de constatations :

- le **tabac de contrebande** acheté au sein de l'Union européenne : les brigades des douanes de Delle et Montbéliard ont effectué plusieurs saisies de tabac en provenance du Luxembourg et des pays d'Europe de l'Est ; 110 constatations réalisées sur cette thématique en 2022.



- le **trafic frontalier de tabac** acquis légalement en Suisse : la douane veille à ce que les voyageurs respectent les franchises (pour les frontaliers 40 cigarettes, 20 cigarillos, 10 cigares ou 50 grammes de tabac à fumer ; et pour les non-frontaliers : 200 cigarettes, 100 cigarillos, 50 cigares ou 250 grammes de tabac à fumer)
- le **contrôle de la vente de tabac en milieu urbain** : en 2022, la brigade des douanes de Delle a effectué cinq contrôles dans le cadre du CODAF, dont trois ont été positifs et on conduit à la saisie de tabac et de contrefaçons.

EN UN CHIFFRE

18

L'éloignement des étrangers en situation irrégulière représentant une menace pour l'ordre public
→ **18 étrangers en situation irrégulière coupables de délits ou de crimes** placés en centre de rétention administrative en 2022 pour le Territoire de Belfort.

Les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Les échanges au sein de la cellule de régulation du CISPD de GBCA ont été renforcés en 2022. Cette cellule se réunit tous les quinze jours pour aborder toutes les problématiques de sécurité et de tranquillité publiques. Elle associe de nombreux partenaires dans l'esprit du continuum de sécurité : police municipale de Belfort, police et gendarmerie nationales, direction des sécurités de la préfecture, Éducation nationale, bailleurs sociaux, entreprise de transport public de voyageurs, sûreté ferroviaire, conseil départemental, etc.

→ Depuis le 13 décembre 2022, la CCST, avec l'appui et l'accompagnement des services de la préfecture s'est dotée d'un CISPD.

La sécurité civile

- Prévenir les incendies dans les établissements relevant du public : plus de 300 dossiers examinés par la commission « incendie », 138 études de dossiers d'autorisation de travaux ou permis de construire d'Établissements Recevant du Public réalisées par les préventionnistes du SDIS, actuellement 60 ERP sous avis défavorables.

- Assurer la sécurité des grands événements (FIMU, Eurockéennes, Confluences...) : 8 réunions de sécurité et une mobilisation forte de l'ensemble des partenaires.



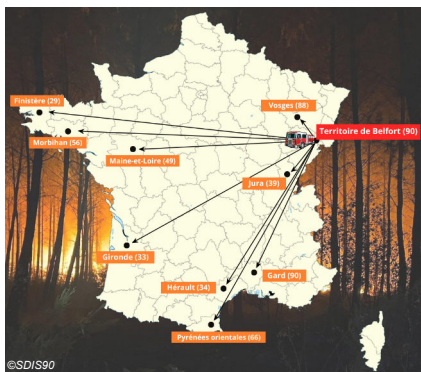
- Déployer le plan Vigipirate : maintenu au niveau 2 « sécurité renforcée – risque attentat ».

- Favoriser la résilience de la population : 35 diplômes Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Premiers Secours (PAE FPS) délivrés et de nombreuses séances de sensibilisation aux crises (à destination des maires, d'étudiants...)

- Se préparer pour mieux gérer les crises : 5 exercices pour gagner en résilience.



La lutte contre les incendies



Feux de forêt cet été : **renforts exceptionnels** dans **9 départements** et déploiement de **27 sapeurs-pompiers** du Territoire de Belfort.



Feu de Valdoie – 07/06/22
Feu d'entrepôt industriel – intervention avec **renfort des SDIS 25 et 68** déploiement de **264 agents**.

INFORMATION

Modernisation du suivi des manifestations sportives organisées sur la voie publique.

Le régime de déclaration ou d'autorisation de ces manifestations vise à garantir la sécurité des participants et des usagers de la voie publique. Dans le cadre de la modernisation des procédures la plateforme www.manifestationsportive.fr est ouverte depuis le 15 novembre 2022.

En 2022, **63 dossiers** ont été **instruits**, parmi eux « la Montée Historique du Ballon d'Alsace », le « tour de Franche-Comté motos anciennes », « la 1ère édition du Tour de France Femmes avec ZWIFT »...



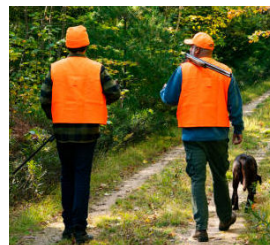
La sécurité à la chasse

Une mission de sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs menée par l'office français de la biodiversité (OFB).

Les mesures de sécurité prescrites à la chasse sont recensées dans le schéma de gestion cynégétique : port d'un vêtement fluo, transport

de l'arme déchargée, démontée et/ou sous étui, la pose de « triangles jaunes » à proximité des voies publiques et pistes cyclables lors des battues de grand gibier, l'interdiction de chasser sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants...

En 2022 l'OFB a ainsi réalisé **57 contrôles**, dont **7** se sont avérés **non-conformes**.



2. En renforçant la lutte contre les violences intra-familiales (VIF)

EN CHIFFRES

Les violences faites aux femmes dans le territoire de Belfort :

- En **zone police** : les **faits constatés** en matière de VIF sont de **379 en 2022** (+47 % par rapport 2021), et les **gardes à vue** pour ce motif de **154 en 2022** (+185 %)
- En **zone gendarmerie** : les **interventions** en matière de VIF sont de **254 en 2022** (+62 %), et les **gardes à vue** de **26 en 2022** (-33 %).

La prévention des VIF et des violences faites aux femmes

Pour les 3 ans du Grenelle des violences conjugales de 2019 la Première ministre a souhaité envoyer un message à toutes les filles « *Défendez vos droits, tout le temps* ». Au niveau local, le déploiement de ce Grenelle s'est traduit par de nombreuses mesures :

- **17 TGD** (téléphone grave danger) sont disponibles.
- **1 BAR**(bracelet anti rapprochement) est actuellement en service sur le ressort du Tribunal Judiciaire.
- **1 intervenante sociale supplémentaire** en commissariat et gendarmerie a été recrutée en 2022 par le Conseil Départemental grâce à un co-financement de l'État.
- **6 places d'hébergement d'urgence** et **34 places en CHR**S pour les femmes victimes de violences sont réparties dans les structures d'hébergement du Territoire de Belfort (FADS, Solidarité Femmes 90).
- **1 convention « transport femmes victimes de violence »** signée le 25/11/2022 avec l'UDPS90 afin d'assurer un transport adapté des victimes pour des soins ou une mise à l'abri.
- **1 centre départemental de suivi des auteurs de violences conjugales** est ouvert depuis fin 2019 porté par la FADS90 + 1 centre régional « les Remparts » ouvert depuis décembre 2020 sur la Franche -Comté.



3919

Violences Femmes Info



INFORMATION



Le **25 novembre** est la **journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes**.

En 2022, lors de cette journée **10 000 pochettes à pain**, rappelant les numéros d'alerte pour les femmes victimes de violence, **ont été distribuées** dans le département en partenariat avec les établissements DEMEUSY afin de permettre une information de tous, dans la plus grande discrétion.

FOCUS

La maison de protection des familles

Pour répondre à une meilleure prise en charge des VIF, la gendarmerie nationale s'est progressivement dotée de Maisons de Protection des Familles au niveau national. Créée en 2022, celle du groupement de gendarmerie du Territoire de Belfort est opérationnelle depuis le 01/09/22.

Composé de **3 sous-officiers spécialement formés** à la prise en charge de victimes et sélectionnés pour leurs compétences, elle travaille de concert avec un intervenant social mis à disposition par le Conseil Départemental pour les situations nécessitant une prise en charge sociale.

Bilan des 4 premiers mois d'activité :

- **94 victimes suivies**
- **Audition de 22 mineurs victimes, 4 majeurs victimes de VIF et 1 adulte vulnérable**
- **5 interventions** en milieu scolaire



3. En améliorant la sécurité routière

EN CHIFFRES

- **5 personnes ont perdu la vie** sur les routes du Territoire de Belfort (6 en 2021, 6 en 2020, 8 en 2019)
- **65 personnes** ont été **blessées** (47 en 2021)
- **48 accidents** ont été dénombrés (contre 43 en 2021)
- **460 permis de conduire** ont été **suspendus** pour des vitesses excessives, et des conduites sous alcool ou stupéfiants (contre 450 sur la même période en 2021)
- Près de **44 % des suspensions** sont **liées à des conduites sous stupéfiants**
- **1000 dossiers d'aptitude médicale à la conduite consécutifs** à des suspensions ont été instruits

FOCUS

Les dispositifs de contrôles radars

Les dispositifs de contrôle de vitesse automatisé dans le Territoire de Belfort ont été renforcés à partir de fin 2021 par le déploiement de trois nouveaux types d'équipement :

- des équipements de terrain de chantier ou ETC (encore appelés radars autonomes) sur l'itinéraire de contrôle de la Route Départementale (RD) 83 entre les communes de Denney et Lachapelle-sous-Rougemont avec trois emplacements pour radars autonomes.
- un dispositif d'externalisation de la conduite des voitures-radar (dit DEXTER) avec 2 véhicules munis de radars embarqués se déplaçant sur des parcours de contrôle de vitesse définis par l'administration.
- une expérimentation d'équipements de terrain urbain (ETU) avec comme objectif d'agir de manière plus globale sur les comportements routiers en augmentant les zones de contrôles sans augmenter le nombre de radars. Cette expérimentation est entrée dans sa phase opérationnelle en 2022 avec l'installation de 9 cabines sur 21 envisagées au total.



La Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière a présenté cette expérimentation aux élus concernés lors de sa visite dans le Territoire de Belfort le 7 juillet 2022)

Le plan départemental d'actions et de sécurité routière (PDASR)

Dans le cadre du PDASR **3 enjeux majeurs** :

- le **risque routier professionnel**
- les **comportements à risques** (alcool, stupéfiants, distracteurs, vitesse) toutes générations confondues
- les **deux-roues**

44 000€

de subventions (+13%) ont été octroyés dans ce cadre.

Au titre de ce plan, les pompiers du SDIS, pour lesquels le risque routier est un risque professionnel majeur responsable au niveau national d'un décès de sapeur-pompier sur 3, ont pu bénéficier d'une action «Conduite en situation d'urgence» afin de perfectionner leurs acquis dans le domaine de la conduite tout-terrain.



La sensibilisation aux risques routiers

Au cours de l'année 2022 le SDIS a participé à plusieurs actions fortes de sensibilisation, notamment avec l'UTBM, en réalisant des démonstrations de désincarcération suite à une simulation d'accident routier. Le SDIS met également en place des journées articulées autour du secours routier et des gestes qui sauvent pour les élèves de 3^e participants à la semaine de stage de découverte des métiers de la sécurité intérieure.

4. En luttant contre les épidémies et pour la santé alimentaire

COVID-19

L'année 2022 a été marquée comme les deux années précédentes par la gestion de la crise sanitaire.

Les centres de vaccination de Belfort et de Grandvillars ont vacciné jusqu'à leur fermeture au cours du premier trimestre. Le relai de la vaccination a été assuré par les professionnels de ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) :



125 538

Injections effectuées au centre de vaccination de Belfort entre le 12/01/2021 et le 31/03/2022 (jour de fermeture du centre de vaccination)

46 892

Injections réalisées entre le 18/01/2021 et le 27/02/2022 par le centre de vaccination de Grandvillars qui a également fermé ses portes en 2022.

Protéger les consommateurs

Le service concurrence, consommation et répression des fraudes lutte contre les fraudes les plus dommageables à l'économie.

En 2022, le service a été fortement mobilisé par :

- Des alertes alimentaires d'ampleur, notamment le rappel des pizzas Buitoni (Syndrome hémolytique et urémique) ou encore les chocolats Kinder (salmonellose),
- La prise en compte, par les distributeurs, des obligations

d'information du consommateur s'agissant de l'indice de réparabilité et de l'étiquetage énergétique des produits de la maison,

- Les activités de dropshipping, les pratiques des influenceurs et sur les sites signalés par les consommateurs sur la plateforme SignalConso...
- Le contrôle de la prise en compte par les distributeurs de carburant, des différentes primes gouvernementales.

EN CHIFFRES

La Sécurité Sanitaire des Aliments

Les services vétérinaires de la DDETSPP sont chargés du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (délais limite de consommation, conditions de conservation des denrées, etc.).



54 établissements contrôlés



22 avertissements



11 mises en demeures



3 procès-verbaux

FOCUS

La prévention des épizooties

Au titre de ses missions « contrôles et inspection » la DDETSPP est chargée de la prévention des épizooties. En 2022, cette mission s'est traduite notamment par :

- La gestion d'une zoonose touchant les carpes du lac du Malsaucy. La récupération des poissons s'est déroulée après vidange en novembre 2022 : 10,8 tonnes de carpes et poissons d'espèces vectrices ou indésirables ont été confiés à une société d'équarrissage, 7 à 8 tonnes de poissons (gardons, perches, tanches, brochets) ont par contre pu être sauvés pour à terme être réimplantés sur le site du Malsaucy.
- Une veille sanitaire relative à la circulation de l'influenza aviaire (IAHP) : Le département du Territoire de Belfort n'a pas signalé de cas d'influenza aviaire en 2022. Il a cependant été nécessaire de contrôler les structures, d'informer largement l'ensemble des interlocuteurs concernés, mais aussi de sensibiliser les Maires à cette problématique de biosécurité.

II. L'ÉTAT AGIT POUR LA COHÉSION SOCIALE ET LA CITOYENNETÉ

1. En menant des actions contre la radicalisation et le séparatisme

Le Gouvernement s'est engagé dans une action résolue contre l'islamisme et le repli communautaire. Cette politique interministérielle complète la politique de lutte contre la radicalisation. Elle se met en œuvre notamment via :

- La cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) qui associe les services de l'État et des partenaires de confiance (CAF, URSSAF, Pôle Emploi) dans l'objectif de mobiliser les informations et les moyens d'actions de chacun dans son domaine de compétence. La CLIR s'est réunie à 11 reprises en 2022, dont une fois au périmètre de l'Aire urbaine, elle a permis la réalisation de contrôles, la mise en œuvre de mesures d'entrave et de contre discours.
- Le diagnostic territorial partagé, réactualisé au fil de l'eau, vise le repérage de personnes/structures perméables à l'idéologie islamiste, ainsi que de pratiques à but séparatiste.



Un nouveau levier : la loi du 24 août 2021

La **loi du 24 août 2021** confortant le respect des principes de la République a offert de nouveaux leviers de police administrative, créée de nouvelles obligations dans la sphère des services publics, des associations, et des structures d'exercice du culte et déployée de nouveaux outils :

- Après des élus → diffusion des informations et supports utiles à l'application des nouvelles dispositions de la loi
- Après des associations bénéficiaires de subventions publiques → mise en œuvre de sessions d'informations portant sur le contrat d'engagement républicain (CER)
- Après des associations culturelles et mixtes → réunion de présentation de leurs nouvelles obligations.

FOCUS

La lutte contre la radicalisation

Au niveau départemental, cette démarche est menée au sein du Groupe d'évaluation départemental (GED), qui s'est réuni à 18 reprises dont une fois au périmètre de l'Aire urbaine.

Parallèlement, la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) suit des personnes vulnérables face à la radicalisation violente. L'approche pluridisciplinaire de cette instance qui s'est réunie à 6 reprises favorise un suivi fin et un accompagnement adapté.

EN CHIFFRES

Le fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)

- **38 dossiers de demande de subventions** ont été **déposés** en 2022.
- **31 projets** ont été **financés** pour un montant total de **271 830 €** au profit d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, ainsi que d'équipements de vidéo protection de voie publique et d'équipements de police municipale.

Parmi les principaux projets subventionnés en 2022 :

- **1 poste d'intervenant social** en commissariat et gendarmerie
- **5 médiateurs sociaux** dans l'espace public déployés à Belfort
- **1 poste de psychologue spécialisé** dans la prévention de la radicalisation et des actions de formation à l'attention de professionnels
- **6 communes** bénéficiaires de **dispositifs de vidéoprotection**

Exposition « Le grand livre de la laïcité »



Dans un contexte où la laïcité est trop souvent remise en cause, cette exposition revient sur ce qui est un pilier de notre Nation, ce grand principe qui garantit le droit de croire ou de ne pas croire, et qui assure la neutralité totale de l'État.

Cette exposition de 22 panneaux soit 11 doubles roll-up, peut-être réservée gratuitement.

2. En accompagnant les plus vulnérables

La lutte contre la pauvreté - convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)

Les mesures socles de la CALPAE
État/Conseil départemental 2022 :

- Accélérer et systématiser l'orientation et la mise en parcours des bénéficiaires du RSA (BRSA) en vue d'accéder à la formation et à l'emploi
- Mettre en œuvre des offres d'accompagnement intégrées et intensives à visée d'emploi en faveur des BRSA au travers de l'« accompagnement global » et de nouveaux dispositifs innovants (« garantie d'activité »...)
- Garantir un premier accueil social inconditionnel, immédiat et de proximité sur l'ensemble du territoire, ouvert à tous les habitants

- Expérimenter les « référents de parcours » en vue de garantir un accompagnement social global et sans rupture en associant plus fortement les personnes accompagnées et en coordonnant les intervenants

Le Département a obtenu un financement de l'État de 336 166 € en 2022, complété par un report de crédits 2021 de 83 833 € pour finaliser des actions 2021.

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE 90)

Le Département du Territoire de Belfort est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État pour expérimenter le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) durant les années 2022 et 2023.

Le SPIE s'adresse aux personnes en difficulté sociale et professionnelle: allocataires du RSA, travailleurs handicapés, seniors, femmes en difficulté, publics issus des quartiers politiques de la ville, réfugiés...

Le SPIE vise à coordonner l'ensemble des structures appelées à intervenir dans le parcours vers l'emploi : collectivités territoriales, Pôle emploi, Cap emploi, mission locale, associations, CCAS...

630 000€

Coût du projet
(2022-2023)



500 000€

Financement État

Chaque bénéficiaire doit ainsi se voir proposer un **p a r c o u r s** d'accompagnement personnalisé et intensif prenant en compte toutes ses difficultés, l'objectif est d'accompagner 900 personnes par an vers l'emploi.

La réunion de lancement du SPIE 90 s'est déroulée le 04/07/22 et l'organisation a été peaufinée durant l'année 2022 par une équipe projet reposant sur le Conseil départemental et Pôle emploi et mobilisant une quinzaine de professionnels de l'insertion.

Lutter contre la précarité menstruelle

*Nouveau distributeur de kits d'hygiène mensuelle « Dignit'elles »
Le gouvernement a lancé, en 2020, un programme d'expérimentations pour lutter contre la précarité menstruelle, sujet qui concerne près de 2 millions de femmes en France.*



Inauguration du distributeur dignit'elles en présence de Renaud Nury, secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort

Dans le cadre de ce programme, le dispositif « Dignit'elles » porté par l'UDPS 90 et la Maison de Jeanne, a été financé par l'État à hauteur de 8 000€. Le premier automate a été inauguré à Valdoie le 26/09/22.

Dignit'elles permet de distribuer, des protections hygiéniques et des produits corporels via un distributeur accessible après réception d'un code délivré par l'une des associations porteuses du projet, d'un CCAS ou d'un espace de solidarité départemental.

Le comité départemental des services aux familles (CDSF) et le schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Le nouveau comité départemental des services aux familles a été installé le 10 mai 2022. Ce comité, présidé par le préfet, est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles. Il est en particulier chargé d'adopter et mettre en œuvre le schéma départemental des services aux familles. Ce schéma, préparé par la CAF en collaboration avec les acteurs du territoire, vise à recenser l'offre et les besoins destinés à soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, favoriser l'épanouissement des enfants et réduire les inégalités territoriales et sociales.

En 2022, une halte-garderie et une structure multi-accueil ont bénéficié d'un avis favorable dans le cadre du SDSF pour être labellisées "crèches à vocation d'insertion professionnelle". Ces deux établissements belfortains réserveront 14 places pour répondre aux besoins de parents demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.

Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE)

Le CDPPE a été signé en 2021 et reconduit pour 2022, il vise à :

- renforcer les moyens nécessaires pour agir précocement ;
- mener davantage de bilans de santé dans les écoles maternelles et de visites à domicile pré et postnatales ;
- conduire des actions de prévention en matière d'accompagnement à la parentalité ou de soutien psychologique ;
- diversifier l'offre de protection de l'enfance.



Dans ce cadre, a été notamment mis en place en 2022 un plan d'accompagnement pour prévenir la prostitution des mineurs.

En 2022, **L'État a accordé au Département 923 000 €** dans le cadre de cette contractualisation.

Pupilles de l'État, le rôle du conseil de famille

Au 02/12/22, le Territoire de Belfort comptait 5 pupilles de l'État.

Le statut de pupille de l'État a pour objet de protéger un enfant mineur privé durablement de sa famille, soit en l'absence de parents, soit sur décision des parents, soit par décision de justice.

La tutelle des pupilles de l'État est exercée conjointement par le préfet, qui exerce la

fonction de tuteur, et le conseil de famille des pupilles de l'État. En dehors d'un éventuel projet d'adoption, le conseil de famille doit donner son accord à toutes les décisions graves proposées par le tuteur que nécessite la vie du pupille. Le conseil de famille examine au moins une fois par an la situation du pupille, en l'associant aux décisions qui le concernent quand son âge et sa maturité le permettent.

En 2022, se sont tenus :

- 3 conseils de famille ayant confié à l'adoption 3 bébés admis à l'aide sociale à l'enfance (ASE) à leur naissance.
- 2 conseils de famille ayant permis d'échanger sur les évolutions législatives, les modalités de suivi des pupilles et les critères du conseil de famille pour les projets d'adoption.



FOCUS

La prévention des expulsions locatives

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), dédiée à l'étude de dossiers complexes des personnes en situation d'expulsion, permet de travailler le plus en amont possible des procédures d'expulsion afin d'éviter les mises à la rue « sèches ».



Près de 1 000 courriers qui ont été adressés par la préfecture aux intéressés et partenaires



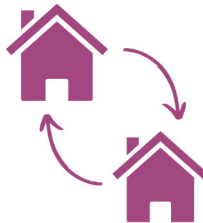
1 095 rendez-vous ont été proposés par les travailleurs sociaux du Département



227 dossiers ont été étudiés par la CCAPEX Technique



48 concours de la force publique, illustrant l'ampleur du travail d'accompagnement produit, d'autant que le nombre de signalements d'impayés et de commandements de payer est en augmentation



30 % des personnes expulsées sont relogées via le DALO ou chez un tiers

10 316€

Ont été indemnisés par l'État aux bailleurs

3. En déployant une politique d'intégration ambitieuse

Mieux intégrer les étrangers en situation régulière

Une priorité gouvernementale qui s'est traduite en 2022 dans le Territoire de Belfort par :

- l'ouverture d'un centre provisoire d'hébergement (CPH) en mai 2022. Ce centre implanté à Belfort et porté par ADOMA permet à 45 bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés) de bénéficier d'un hébergement temporaire avec un accompagnement renforcé. Un projet d'extension est actuellement à l'étude.
- le déploiement du programme « accompagnement global et individualisé des réfugiés » (AGIR) en décembre 2022. Porté par l'ADDSEA Sauvegarde Bourgogne-Franche-Comté, le programme AGIR accompagne les réfugiés vers l'emploi et le logement grâce à un guichet unique départemental via un accompagnement social, un accompagnement vers le logement, et un accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable.

[FOCUS]

L'accueil des ressortissants Ukrainiens

La guerre qui a éclaté en Ukraine au début de l'année 2022 a entraîné de nombreux mouvements de population. Dès le 4 mars 2022, l'Union européenne a activé pour la première fois le dispositif de protection temporaire : toute personne ukrainienne a droit à un accueil en Europe.

24/02/22
début du conflit
entre l'Ukraine et la
Russie

31/12/22
371 déplacés
accueillis, dont
125 mineurs

03/03/22
1ères arrivées de déplacés
ukrainiens dans le Territoire
de Belfort

04/03/22
1er comité de pilotage visant
à organiser l'accueil et la prise
en charge des déplacés dans
le département

Ont été mis en place :

- Un **guichet unique à la préfecture** pour la délivrance des autorisations provisoires de séjour – protection temporaire

- Une **coordination de toutes les initiatives solidaires**, sous pilotage de la DDETSPP : de l'accès aux hébergements/logements à la scolarité, l'accompagnement social et médical, l'apprentissage de la langue française et enfin l'emploi

- Une **boîte institutionnelle** : solidarite-ukraine@territoire-de-belfort.gouv.fr



Au 31/12/12 : **65 % des Ukrainiens accueillis sont logés par les bailleurs sociaux** via une mesure d'intermédiation locative.

Le Territoire de Belfort a participé au **plan national de desserrement des régions en sur-capacité d'accueil** (Côte d'Or, PACA...). **129 Ukrainiens ont été hébergés à ce titre** dans un hôtel avant de bénéficier d'un logement social.

Scolarité : au 08/11/22, le nombre de mineurs Ukrainiens scolarisés s'établissait à 51 enfants.



Apprentissage de la langue : au 31/12/22, 75 déplacés d'Ukraine étaient inscrits à des cours de langue française dispensés par les associations IDEE'UP et Inter'Actions.

Emploi : 2 informations collectives ont été organisées à Pôle Emploi avec le public ukrainien pour leur présenter l'offre du service public de l'emploi. Au 31/12/22, 51 d'entre eux étaient inscrits à Pôle Emploi (chiffre en constante augmentation).



Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF)

Le déploiement de l'ANEF vise à la dématérialisation du dépôt des demandes de titres de séjour a été initié en septembre 2020 et se poursuit depuis lors.

Demandes de titres pouvant désormais être déposés sur ANEF : étudiants, passeports-talents, visiteurs, documents de circulation pour étrangers mineurs, bénéficiaires d'une protection internationale et citoyens des Etats membres de l'Union européenne.

Depuis son ouverture, 2 089 dossiers ont été déposés sur l'ANEF.

Avantages pour les usagers : gain de temps dans le dépôt (pas de rendez-vous à prendre) et l'instruction (traitement simplifié) de la demande.

4. En s'engageant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Le Territoire de Belfort, compte **5 quartiers prioritaires** au titre de la Politique de la ville :

- Résidences le Mont,
- Glacis du Château,
- Arsot-Ganghoffer à Offemont,
- Bougenel-Mulhouse,
- Dardel la Méchelle.



Ces 5 quartiers représentent une population de plus de 17 400 habitants, soit 1/3 des habitants de la ville de Belfort et plus de 10 % des Terrifortains.

EN CHIFFRES

Le financement « Politique de la ville » 2022 - 1 289 597€

- 126 actions, portées par 55 structures, qui ont été subventionnées dans ce cadre, pour un montant total engagé de 790 678 €
- un abondement complémentaire de 86 919€ au titre de « Quartier d'été » ayant permis de financer 18 actions, portées par 14 structures, au profit de plus de 4 750 bénéficiaires
- 300 000 € versés au titre de la « Cité éducative de Belfort »
- 100 000€ versés au titre de la Cité de l'Emploi

FOCUS

Le dispositif « adultes-relais » vise à permettre aux habitant(s) des quartiers de la politique de la ville d'entrer dans un parcours d'insertion professionnelle et de développer de nouvelles formes d'intervention sociale de terrain, afin de répondre aux difficultés de la vie quotidienne dans ces quartiers.

Les bénéficiaires de l'action menée par les adultes relais sont à la fois les structures qui les emploient (associations, collectivités locales,...) grâce à un cofinancement de l'État, pour développer des projets en faveur des populations des quartiers prioritaires de la ville, et les habitants des QPV qui participent à ces projets.

Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein est de 21 246,52 € (juillet 2022). Il est revalorisé chaque année au 1er juillet, proportionnellement à l'évolution du SMIC.

Le dispositif adultes-relais au 31/12/22 dans le Territoire de Belfort c'est :
- 21 conventions signées,
- 18 médiateurs en poste,
- 45 ans d'âge moyen, 2 hommes et 16 femmes,
- 22 % en CDI et 77 % en CDD.

Adultes-relais



L'ANRU

Les programmes de l'agence nationale pour le renouvellement urbain visent à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à l'évolution de la mixité sociale dans les quartiers.

Pour le Territoire de Belfort, le quartier des Résidences est concerné par les rénovations ANRU. Ce projet urbain global comprend notamment la démolition de 375 logements locatifs sociaux de Territoire Habitat (5 tours de 75 logements), la réhabilitation de 528 logements locatifs sociaux par Territoire Habitat, la construction de 69 logements en accession à la propriété, la restructuration de l'école maternelle et élémentaire Rucklin, l'aménagement d'ensemble du secteur Dorey (aménagement publics, voirie...) par la ville de Belfort ...



68 M €

montant total du projet

15.2 M €

millions d'euros, de concours financiers de L'ANRU

EN CHIFFRES

La dotation politique de la ville (DPV)

683 547 € alloués à la **ville de Belfort** en **2022** pour **11 projets**

Ces crédits, bénéficiant aux communes urbaines, sont destinés à soutenir la réalisation de projets d'investissement ou de dépenses de fonctionnement dans les QPV.



→ Exemple : réhabilitation et l'extension du gymnase Coubertin (subvention de 147 322 €).

La Cité de l'emploi

La cité de l'emploi a pour objectif de développer des actions complémentaires aux dispositifs existants, actions innovantes, créatrices de liens entre les acteurs, pour favoriser le retour à l'emploi des habitants des quartiers politique de la ville.

Ainsi, en 2022, ont été soutenues :



Des actions de soutien à la mobilité



Des actions pour accompagner les femmes éloignées de l'emploi



CITÉS DE L'EMPLOI



Des actions de découverte des métiers pour les collégiens



La poursuite des formations de Diplôme en Amont de la Qualification avec l'AFPA, le GRETA, la CAPEB et ARIQ BTP ciblant les métiers du bâtiment



Inauguration de la cité de l'emploi le 13-12-2022

[FOCUS]

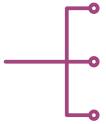


La Cité éducative de Belfort

La Cité éducative de Belfort est un véritable levier pour coordonner et renforcer la mobilisation des acteurs locaux autour des enfants, des jeunes et de leur famille, conformément aux objectifs nationaux des Cités Éducatives (conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles).



À travers la Cité éducative, la Ville de Belfort, la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et la Préfecture du Territoire de Belfort veulent soutenir, faciliter et généraliser une dynamique déjà initiée par des acteurs du terrain, au plus près des habitants.



- 9 écoles maternelles
- 8 écoles élémentaires
- 3 collèges



Représentant 4 quartiers : Résidences, Glacis, avenue Jean Jaurès et la Pépinière.

→ Un tissu associatif local dense agissant à Belfort pour la promotion du sport et de la culture, autour de l'expression orale ou encore autour de la santé auprès des jeunes.

→ Des actions co-construites avec tous les acteurs afin d'articuler la Cité Éducative à d'autres dispositifs des politiques de la ville, en vue de la réussite éducative des jeunes. La labellisation obtenue en juillet 2021 et la signature de la Convention tripartite le 31 mars 2022 permettent de financer la cité éducative à hauteur de 300 000€ chaque année.

L'année 2022/2023 a permis de déployer 37 actions regroupées en 4 grands axes :



Petite enfance et parentalité



Accompagnement à la réussite de l'élève



Santé, bien-être, alimentation et sport



Arts, cultures et langages

Exemples d'actions : « se connaître pour mieux communiquer » avec l'élaboration d'un guide à destination des parents avec tous les partenaires, « jouer pour mieux appréhender les mathématiques », le soutien psychologique dans les collèges de la cité éducative ou encore un projet « plurilingue podcast ».

5. En favorisant la réussite des jeunes

La prévention du décrochage scolaire

La complexité de certaines situations requièrent la mise en place du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS). Ce dispositif permanent, présent dans chaque établissement, assure le repérage et la prise en charge d'élèves présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation. Dans le Territoire de Belfort, durant l'année scolaire 2021/2022 ce sont plus de 500 situations d'élèves qui ont été étudiées lors des GPDS des 13 collèges et 5 lycées publics.

Par ailleurs, en 2021/2022 la commission départementale d'assiduité scolaire rassemblant Éducation nationale, Parquet, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Conseil départemental a examiné la situation de 38 élèves absents.

En outre, durant l'année scolaire 2021/2022 104 situations ont été étudiées par le comité local d'aide à l'insertion : 24 % de ces jeunes ont été intégrés dans un dispositif de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire ou ont bénéficié d'un retour en formation initiale, les autres jeunes, ont été accompagnés par la Mission locale.



Le Territoire éducatif rural (TER) de Delle

Le programme TER vise à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit de trouver pour chacun des solutions appuyées sur une stratégie adaptée aux territoires. Le TER de Delle se construit autour de 4 groupes de travail :

- Continuité du parcours de l'élève et accès à la culture,
- Accompagnement des enfants (domaines médical, social, psychologique et éducatif)
- Lutte contre la sédentarité et l'obésité
- Mobilité



Le Contrat d'engagement jeune (CEJ)

Le **CEJ** est un contrat destiné aux jeunes de **16 à 25 ans** ni en études, ni en formation, présentant des difficultés d'accès à l'emploi durable et prêts à s'engager.

Le CEJ organise les parcours des jeunes chaque semaine autour de 15 à 20 heures d'activités minimum au sein de parcours intensifs, personnalisés et englobant. Il comprend des actions individuelles, collectives et en autonomie, dont les proportions seront déterminées, pour chaque jeune, par un conseiller référent.



Diverses solutions peuvent être intégrées :

- Des préparations pour entrer en formation (« Prépa Compétences » ou « Prépa Apprentissage »)
- Des formations pré-qualifiantes, qualifiantes, certifiantes, diplômantes, à la création d'entreprise
- Une mission d'utilité sociale (engagement via un service civique)
- Un accompagnement intensif spécifique externe (Écoles de la 2ème Chance, Epide, service militaire adapté ou volontaire, programme de la « Promo 16-18 »)
- Des périodes d'emploi d'insertion ou aidé : PEC, CIE, CDD en service d'insertion par l'activité économique ou en entreprise adaptée

416

CEJ au 21 décembre 2022 (dont 231 accompagnés par la Mission locale et 185 par Pôle emploi).

[FOCUS]

L'école inclusive

La loi du 28 juillet 2019 pour l'école de la confiance crée un service public de l'école inclusive. Dans le Territoire de Belfort, cette orientation a rejoint l'expérimentation « Territoire 100% inclusif » conduite par le conseil départemental et l'agence régionale de santé.

La scolarisation des élèves avec autisme trouve désormais une déclinaison à chacun des niveaux de scolarité : faisant suite à la création de l'unité d'enseignement maternelle autisme à l'école maternelle Raymond Aubert à Belfort, une continuité du parcours scolaire est proposée à l'école élémentaire du même site depuis septembre 2022, la poursuite vers le collège de la rue de Châteaudun est également possible avec la présence d'un dispositif externalisé du centre ressources enfance et adolescence de l'ADAPEI.

L'inclusion des élèves en grande difficulté scolaire au collège est un autre axe de travail qui se traduit par la création d'un dispositif tout inclusif au bénéfice de l'ensemble des élèves pré-orientés en 6ème SEGPA (collèges Signoret, Vauban et Jules Ferry).



Le Service National Universel (SNU)



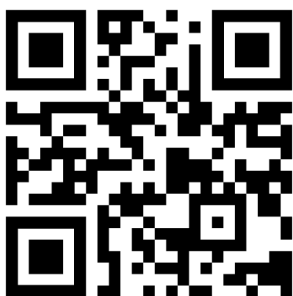
Un projet d'émancipation de la jeunesse au service de tous

- Des jeunes volontaires âgés de 15 - 17 ans
- Un séjour de cohésion de 2 semaines dans un autre département que celui où le jeune réside.
- Une mission d'intérêt de 84 heures minimum tout au long de l'année ou 12 jours consécutifs hors temps scolaire
- Un engagement volontaire (facultatif) de 3 mois à un an (service civique, réserviste, bénévolat associatif, sapeur-pompier volontaire...).



Les chiffres clés 2022 du SNU dans le Territoire de Belfort :

- **2 séjours** organisés en juin et juillet 2022 (202 jeunes)
- **29 %** de ces jeunes en cours de réalisation d'une **mission d'intérêt général**



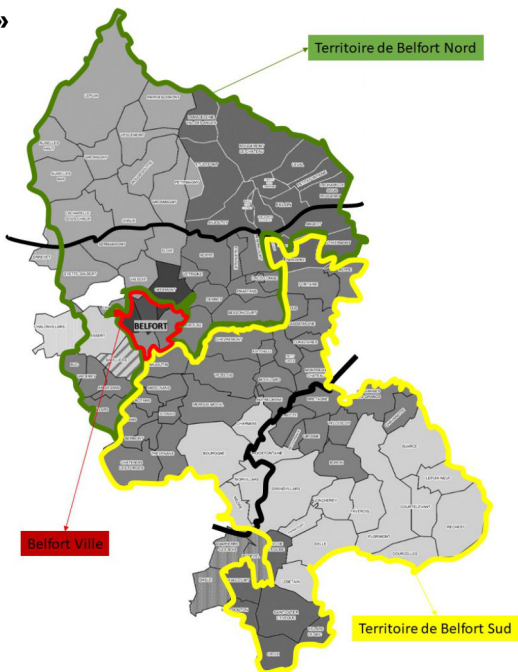
← **POUR S'INSCRIRE**

« Faire notre école ensemble »

Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de cette démarche fondée sur 3 mots clefs : liberté, confiance et droit à l'erreur.

A ce jour, 20% des établissements du Territoire de Belfort se sont inscrits sur la plateforme pour manifester leur intérêt : un lycée professionnel, deux collèges et 25 écoles.

Les circonscriptions du premier degré dans le Territoire de Belfort



EN CHIFFRES

Le pass Culture et les jeunes du Territoire de Belfort

5 870

au 31/12/22 5 870 jeunes sont bénéficiaires de ce dispositif

38 025€

de crédits pass Culture ont été mobilisés par les établissements scolaires du Territoire de Belfort

13

structures culturelles ont proposé une offre d'éducation artistique et culturelle aux établissements scolaires, pour un total en 2022, de 169 offres collectives



**pass
Culture**

81 %

des établissements scolaires du Territoire de Belfort, ont bénéficié d'une offre d'éducation artistique et culturelle par le biais du pass Culture

6. En faisant vivre la démocratie et l'engagement citoyen

L'organisation des élections, temps fort de la démocratie

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de l'élection présidentielle et des élections législatives, mais également par celles de cinq scrutins municipaux partiels.

→ en quelques dates clef :

- 6 mars 2022 : élections municipales partielles complémentaires des communes d'Eguenigue et de Rougegoutte
- 10 et 24 avril 2022 : élection présidentielle
- 15 mai 2022 : élection municipale partielle complémentaire de la commune de Lagrange
- 12 et 19 juin 2022 : élections législatives
- 26 juin 2022 : élection municipale partielle complémentaire de la commune de Felon
- 11 décembre 2022 : élection municipale partielle intégrale de la commune de Châtenois-les-forges



EN CHIFFRES

Les élections législatives

2

circonscriptions

18

candidatures
enregistrées
en préfecture

94 000

près de 94 000 électeurs
appelés aux urnes

Les CNR : des temps de participation citoyenne

Le Conseil National de la Refondation (CNR) a été installé le 08/09/2022 par le Président de la République. Il vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir, notamment dans le domaine de la santé.



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

Le CNR en santé doit permettre d'améliorer l'accès à la santé en co construisant avec les Français les réponses aux grands enjeux de santé tels que donner accès à un médecin traitant à tous, garantir la permanence des soins, mobiliser les facteurs locaux d'attractivité pour les métiers de la santé et faire entrer la prévention dans le quotidien des Français.

Des réunions de co-construction territoriales pilotées par l'Agence Régionale de Santé ont été mises en place dans toute la région dont le 18/11/2022 à Belfort, ce CNR santé Belfortain a accueilli 50 participants.

Les médailles et distinctions honorifiques : valoriser l'engagement

Le service des médailles et des distinctions honorifiques est chargé d'instruire et d'assurer le suivi de l'ensemble des distinctions visant à récompenser et valoriser les femmes et les hommes pour leur engagement, qu'il soit professionnel, associatif, culturel, agricole, liés à la sécurité ou au secours à personne, à un mandat électoral... Les candidatures sont proposées sur intervention d'élus, mais aussi d'associations ou de particuliers et sont validées par le préfet.

A titre d'exemples, ont ainsi été instruits en 2022 : **4 dossiers** de demandes de **Légion d'Honneur**, **9 ordre national du mérite**, **11 ordre des Palmes académiques**, **8 médailles d'honneur agricole**, **15 médailles de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif**, **883 médailles d'honneur du travail**, mais également des médailles pour actes de courage et de dévouements, des médailles de la sécurité intérieure, des médailles de l'administration territoriale de l'État, des médailles de la famille...



[FOCUS]

Les cadets de la défense

Dans le cadre du plan ministériel "égalité des chances", la délégation militaire départementale du Territoire de Belfort (DMD 90) a instauré, depuis l'année scolaire 2017/2018, une section « cadets de la défense ».

Ce dispositif vise à renforcer le lien Armées-Jeunesse et répond à cinq objectifs :

- engagement et discipline de vie
- affirmation et dépassement de soi
- goût du travail et sens de l'effort
- droits et devoirs
- patriotisme

Durant l'année les cadets, comme peloton d'honneur, participent activement aux cérémonies commémoratives via la levée des couleurs, des lectures de textes... permettant à tous les concitoyens, notamment aux jeunes générations, de mieux connaître l'histoire de notre pays.

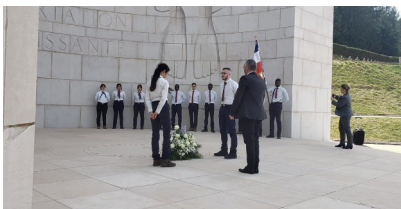


Les cadets de la défense sont des jeunes de 14 à 16 ans et représentent tous les collèges du Territoire de Belfort. En 2017, le dispositif comptait 17 cadets de la défense, en 2022/2023, le dispositif compte 50 cadets, pour plus de 150 candidatures reçues.

L'ONACVG fait vivre la mémoire

→ Voyage de mémoire au camp de Natzweiler-Struthof avec les jeunes de l'ÉPIDE.

→ Intervention de 4 anciens combattants d'Algérie avec les volontaires de l'Épide, dans le cadre du programme « Histoire et mémoire de la Guerre d'Algérie », MM. FRANCOIS, KORNPÖBST, RENAUD et MENNOUCHE ont échangé sur leurs parcours dans ce conflit, répondant aux nombreuses questions des jeunes. Les jeunes avaient préalablement été sensibilisés au conflit par les services de l'ONACVG (exercice du témoignage, exposition « La guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées ? » et travail sur l'exposition « Parcours de harkis et leurs familles »)



Voyage de mémoire au camp de Natzweiler-Struthof avec les jeunes de l'Épide



Intervention du Colonel Oswald devant les cadets de la défense et les jeunes de l'Épide

Le Bleuet de France

Le champ d'intervention du Bleuet de France prend en compte des blessés en opérations extérieures, les veuves et les pupilles de la Nation, mais également les victimes d'actes de terrorisme.



L'équipe des Services de L'État pour les Courses du Lion

Montant collecté dans le Territoire de Belfort au 09/12/2021 :

2523,89 € et **un partenariat reconduit** avec les **Courses du Lion** via la constitution d'une équipe composée d'agents de service de l'État engagés sur l'ensemble des courses de la manifestation et sous l'emblème du Bleuet.

Le SDIS valorise l'engagement citoyen en formant la population

Les pompiers du SDIS sensibilisent aux comportements qui sauvent (IPCS) des élèves et adultes des établissements scolaires du département, depuis 2014, et interviennent également dans des collèges et forums du département pour initier dès le plus jeune âge, aux gestes qui sauvent (GQS)



@SDIS90

III. L'ÉTAT S'ENGAGE POUR L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. En soutenant les projets des collectivités locales

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Pour accélérer la relance et accompagner la transition écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, l'État a créé les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). A l'échelle du Territoire de Belfort, les intercommunalités ont été la maille de contractualisation privilégiée. Leur élaboration a été menée dans une démarche coconstruite avec les EPCI.

En 2022, trois CRTE ont été signés par le Préfet avec les présidents des trois EPCI :



CCST le 1er février 2022



CCVS le 7 février 2022



GBCA le 14 février 2022

Les CRTE signés ne sont pas des points d'aboutissement, mais constituent une base à enrichir par voie d'avenants, en intégrant les projets structurants des territoires. 3 comités de pilotage se sont ainsi tenus en novembre 2022 afin d'identifier les nouveaux projets.

Le soutien à l'investissement des collectivités territoriales

DSIL 2 041 922 €
54

→ La dotation de soutien à l'Investissement local (DSIL)
La DSIL est destinée à accompagner les projets d'investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre, ainsi que les projets inscrits dans les contrats signés entre l'Etat et les collectivités (CRTE, ORT, PVD...).

DETR

2 004 134 €

72

projets

→ La dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La DETR a pour vocation d'accorder aux collectivités territoriales des subventions pour la réalisation d'investissements relevant du domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Exemple : création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Giromagny, portée par la communauté de communes des Vosges du Sud.



→ Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Le FNADT a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions d'aménagement, de développement durable et de cohésion des territoires.

Exemple : aménagement de la ZAC de l'aéroparc, 2ième phase opérationnelle pour un montant de 423 000€.

FNADT

731 143€

3

projets



Exemple : aménagement de la ZAC de l'aéroparc, 2ième phase opérationnelle pour un montant de 423 000€.

DSID

783 200 €

11

projets

→ La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Cette dotation est destinée au soutien des projets d'investissement structurants des départements dans le cadre de l'aménagement de leur territoire.

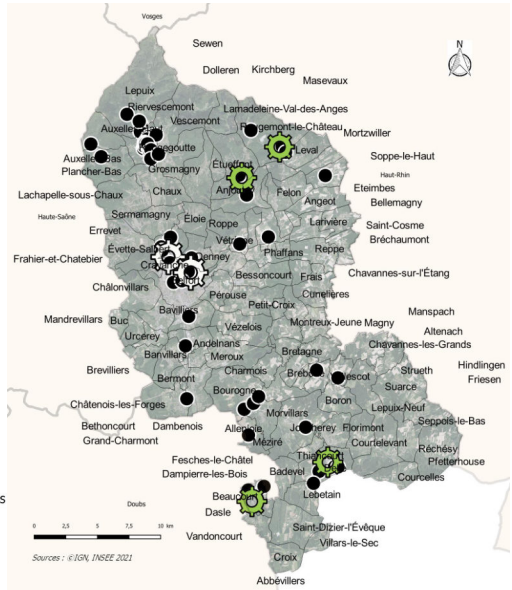
Exemple : rénovations des toits-terrasses des collèges Vauban et Chateaudun pour un montant de 103 000€.

La valorisation des friches

La valorisation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et lutter contre l'artificialisation des sols.

La DDT travaille à une meilleure identification des friches existantes, en recensant leur localisation, superficie, nature des sites en friches présentant un potentiel de renouvellement urbain.

- Friches identifiées
- ⚙️ Projets de réhabilitation de friches
- ⚙️ Projets lauréats du Fonds friches
- ⚙️ Autres projets



LA RECONVERSION DES FRICHES

En France

20 000

hectares d'espaces naturels sont artificialisés chaque année

Rapporté à la population, la France est 15% plus artificialisée que l'Allemagne et 57% plus que le Royaume Uni.

La Bourgogne-Franche-Comté est la seconde région la plus consommatrice de foncier : 1 hectare/publié en BFC contre 7% en France

Dans le Territoire de Belfort 291 577m² ont été artificialisés en 2018, soit

40
terrains de foot

LES FRICHES SONT DES SITES d'activités industrielles, ferroviaires, commerciales, implantés en périphérie ou aux centres de villes, inutilisés et souvent pollués.

Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la réhabilitation des friches est une opportunité à saisir

La loi Climat et Résilience réaffirme l'objectif "zero artificialisation nette" (ZAN) à horizon 2050 : pas d'urbanisation en extension sans renaturation à part égale

Plus d'info auprès de la DDT

QUELS USAGES POUR LES FRICHES ?

- Logement
- Activités économiques
- Équipements publics
- Production d'énergie renouvelable
- Renaturation

COMMENT AGIR ?

Prendre en compte ce gisement foncier stratégique dans la planification territoriale

Intégrer la dimension « pollution » dans la conception des projets de reconversion

Quatre lauréats du Fonds Friches

Beaucourt

Delle

Etueffont

Rougemont le Château

Depuis 2021, **quatre projets du Territoire de Belfort** ont été **lauréats des appels à projet fonds friches** pour un montant global de **plus de 2,9M€** :

- La réhabilitation du site des Fonteneilles à Beaucourt (967 000 €) portée par la communauté de communes du Sud Territoire
- La réhabilitation du site « Von Roll » à Delle (585 000 €) portée par la communauté de communes du Sud Territoire
- La réhabilitation de l'ex-site de l'association des paralysés de France (963 000 €) portée par la commune d'Etueffont
- La réhabilitation du site dit de la « TEEN » à Rougemont-le-Château (450 000€), fruit d'un partenariat entre la commune et l'établissement public foncier Doubs-BFC afin d'accueillir des logements adaptés au public senior, une résidence Senior, des commerces et des espaces verts

L'appui aux collectivités locales

La LFI 2022 a poursuivi le schéma mis en place depuis 2018, à savoir une stabilité globale du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et, en son sein, un renforcement des composantes péréquatrices de la dotation.

Dans le Territoire de Belfort :

39 990 544€

pour la DGF du bloc communal
et des EPCI

18 650 225€

18 650 225€ pour la DGF du
département

Pour les dotations de péréquation :

- 22 % des communes (39 % en 2021) ont constaté une baisse de leurs dotations de péréquation
- 1 seul EPCI a vu sa dotation d'intercommunalité légèrement baisser (GBCA - 0,37 %), celle perçue par la CCST et la C CVS ont augmenté respectivement de 10,06 % et 9,14 %

Le soutien en fonctionnement :

14

collectivités bénéficiaires de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales a bénéficié à 14 collectivités (contre 2 en 2021) pour un montant de 48 335 € (1 316€ en 2021).

- Le dispositif de soutien aux équipements publics locaux a été prolongé afin de compenser une partie des recettes tarifaires et de redevances subies en 2020 par les services publics locaux gérés en régie.

- Le « Filet de sécurité énergie » a été instauré afin d'accompagner les communes et les groupements confrontés d'une part à une hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation et d'autre part, aux effets de la revalorisation du point d'indice sur leur situation financière.
- Dans le département, 18 collectivités ont adressé une demande d'acompte, l'éligibilité à la dotation définitive ne sera connue qu'au deuxième semestre de l'année 2023.
-



Le soutien au département : la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a prévu, notamment, la revalorisation anticipée du RSA sur l'inflation à hauteur de 4 % à compter du 1er juillet 2022.

Le Département de Belfort a perçu au titre de ce prélèvement sur recettes 302 269 € pour l'année 2022.

302 269 €

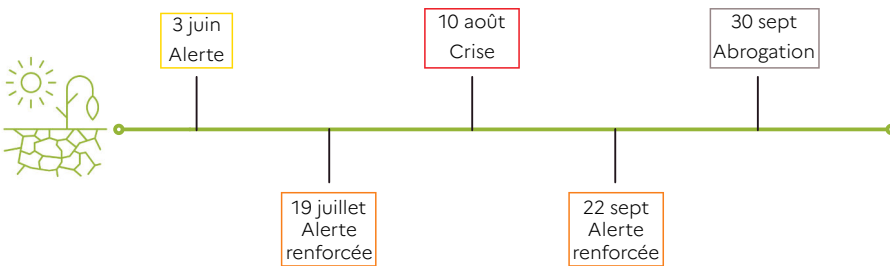
2. En préservant les milieux naturels et la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau

Premier bassin populationnel de Bourgogne Franche-Comté, situé en tête de bassin versant Rhône Méditerranée, le territoire Nord Franche-Comté (NFC) se caractérise par une ressource en eau superficielle et fragile sur le plan quantitatif et qualitatif.

Dans le Territoire de Belfort, des actions doivent être menées notamment pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

Les modalités de gestion de la sécheresse ont évolué en 2022. Un nouvel arrêté cadre interdépartemental a été pris, intégrant certaines communes du Doubs faisant partie du bassin versant de l'Allan.



EN CHIFFRES

Le suivi sécheresse 2022

96

demandes de dérogations instruites
(68 % accordées)

600

plaquettes de sensibilisations distribuées

34

contrôles sur 5 semaines de sécheresse en niveau « crise »

7

réunions de comités ressources eau



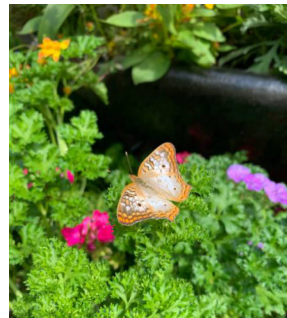
Contrôle de la police de l'environnement d'une station de lavage, en présence de Renaud Nury, secrétaire général

[FOCUS]

La stratégie nationale des aires protégées

Les aires protégées constituent un élément essentiel de la stratégie mondiale de préservation de la biodiversité. La stratégie nationale pour les aires protégées, pour la période 2020-2030 repose sur un objectif ambitieux de développement du réseau d'aires protégées avec 30 % du territoire national et des eaux maritimes protégés, dont 10 % sous protection forte.

En 2022, pour constituer l'instance de concertation départementale sur la SNAP, un comité départemental des aires protégées (CDAP) a été mis en place et réuni à 2 reprises pour examiner les premières propositions de création d'aires protégées et afin de contribuer à la construction du plan d'action régional.



A ce stade, 5 aires portant sur des milieux secs calcaires (pelouses) et des milieux humides et ruisseaux, abritant des espèces protégées de flore et de faune dont l'état de conservation est préoccupant ont été identifiées.

Le Territoire de Belfort se caractérise par une grande richesse en haies et bosquets qui sont le lieu de reproduction et d'habitat de nombreuses espèces animales patrimoniales. Le Territoire de Belfort est le seul département de la région à avoir pris l'initiative de protéger ces milieux, effort de protection qui sera pris en compte au titre de la mise en œuvre de la SNAP dans le département.

La préservation de l'environnement en réalisations concrètes :

- **74 agents de l'État ont participé au challenge régional de la mobilité** de septembre 2022 → **6 817 km de trajets en voiture individuelle évités**
- **augmentation** des capacités de **stationnement des vélos**
- **rencontre** entre le **conseil départemental, la ville de Belfort / Grand Belfort** et **l'État** pour échanger sur un plan de mobilité employeurs commun.
- un **projet de création d'une chaufferie par géothermie** pour limiter l'usage du gaz dans les bâtiments de l'État



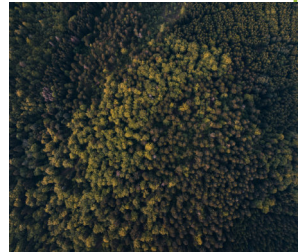
Les agents de l'État qui ont participé au challenge régional de la mobilité

[FOCUS]

La préservation de la forêt

→ Avec un taux de boisement de 44%, le département du Territoire de Belfort fait partie des départements les plus boisés de France. Les forêts représentent un patrimoine public important, à la fois économique, social et environnemental.

L'activité de l'ONF comprend notamment la gestion foncière, la réalisation des plans de gestion, la désignation des arbres à couper, la mise en marché des bois, le suivi des coupes et l'application des documents de gestion.



1.9 M €

de recette de la vente de bois pour les collectivités du département

73 000 m³

de bois mobilisé, dont près de 1/4 du volume de bois déperissant

1 079

arbres bios préservés en 2022 par l'ONF pour accroître la biodiversité en forêt (habitat particuliers, sénescents ou morts, remarquables par leur taille ou forme...)

→ Les îlots d'avenir : comme l'ensemble de la forêt française, les forêts Terrifortaines subissent les effets du changement climatique qui fait peser de grandes incertitudes sur le futur des essences forestières (déperissements, attaques de ravageurs, incendies, etc).

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, l'ONF, l'association des communes forestières (COFOR) du Territoire de Belfort et le Département se sont associés pour installer, en forêt communale, un réseau expérimental « d'îlots d'avenir » afin de tester le comportement d'essences susceptibles d'être mieux adaptées aux futures conditions climatiques.

Accompagné financièrement par le conseil départemental, ce dispositif expérimental s'intègre dans une stratégie plus globale d'adaptation des forêts au changement climatique, portée par l'ONF, visant à mettre en place une forêt « mosaïque » diversifiée plus résistante et résiliente aux effets du changement climatique.

- 0,5 ha de surface minimum par îlot
- 19 îlots d'avenir mis en place entre 2018 et 2022
- une dizaine de communes volontaire dans le cadre de l'AMI 2022-2026

- des plantations réalisées dès l'hiver 2022-2023

→ Le portail des collectivités : pour gérer le patrimoine forestier communal et afin de faciliter l'accès aux données concernant les forêts, l'ONF a mis en place le « Portail des collectivités » qui permet de consulter de manière sécurisée, fluide et dynamique en ligne les informations importantes sur les chiffres clefs de la forêt, les statuts de protection, la carte de la forêt, les documents de gestion de la forêt....

Toutes les collectivités peuvent depuis le printemps 2022 s'inscrire à ce portail pour faciliter l'accès aux informations.

EN UN CHIFFRE

La surveillance du domaine forestier



Dans le Territoire de Belfort, **10 opérations de surveillance** ont été **menées par l'ONF** (tournée spécifique « chasse » pour sensibiliser les chasseurs du département sur les consignes de sécurité, surveillance des motos et quads dans les forêts proches de Belfort...).

La police de l'environnement mise en œuvre par l'office français de la biodiversité

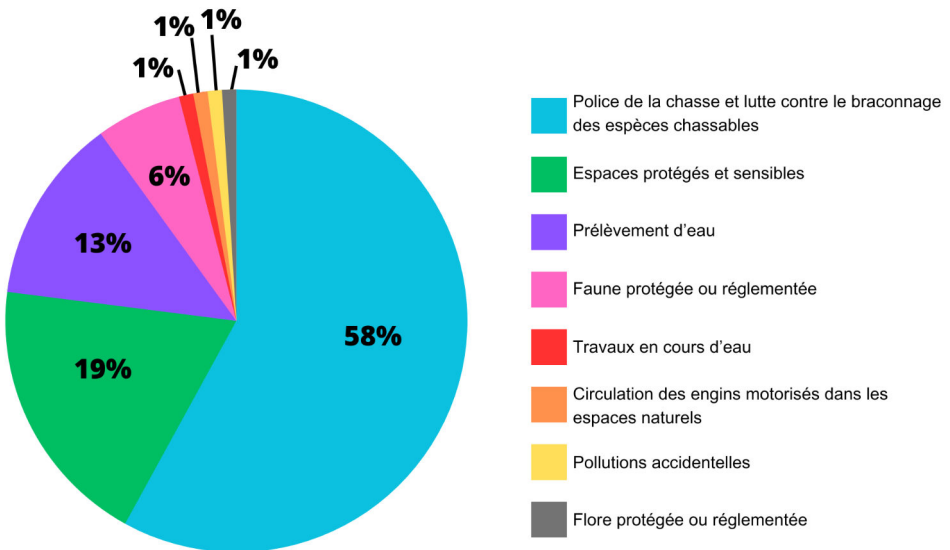


Diagramme des contrôles par thèmes effectués

3. En mettant en valeur le patrimoine du territoire

EN CHIFFRES

Le patrimoine du Territoire de Belfort

- 53 monuments historiques, dont 7 classés et 44 inscrits
- 394 objets mobiliers protégés
- 4 « musées de France » (le musée Japy à Beaucourt, le musée d'Art et d'Histoire de Belfort, le musée donation Jardot à Belfort et la forge-musée d'Etueffont)
- 1 ceinture fortifiée composée de 14 forts de type « Serré de Rivières », 5 gros ouvrages, une quarantaine de petits ouvrages et 70 batteries
- 1 démarche « opération grand site » en cours : le massif du Ballon d'Alsace



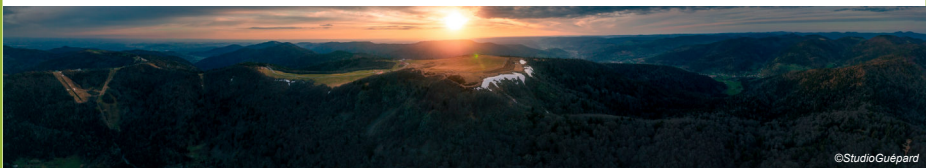
[FOCUS]

L'OGS

La démarche de territoire portée par l'Opération Grand Site (OGS) du Massif du Ballon d'Alsace doit conduire à mettre en œuvre une vision durable de maintien des paysages, des panoramas, des ambiances tant des patrimoines naturels que des patrimoines construits et/ou historiques.

Le 29 septembre 2022, le projet de territoire et le programme d'actions de l'OGS ont reçu un avis favorable de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), réunie au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

L'avis favorable de la CSSPP marque le franchissement d'une étape importante vers l'attribution au Massif du Ballon d'Alsace du label Grand site de France que la démarche OGS engagée officiellement en 2016 vise à obtenir. Ce label consacre l'exemplarité et l'excellence de la gestion de site classé. Cette nouvelle phase nécessitera la signature d'une convention entre les partenaires (Parc naturel régional des Ballons des Vosges, État, collectivités partenaires, communes situées dans le périmètre et établissements publics) pour la réalisation des 26 actions inscrites au programme d'actions présenté à la CSSPP.



Action cœur de ville et Petite ville de demain

→ Le programme national « Action cœur de ville », conclue avec la Ville de Belfort, et engagé depuis 2018, a pour objectif de faciliter et soutenir le travail de la collectivité, d'inciter les acteurs économiques à la réinvestir et de stimuler sa vitalité.

Au cours de l'année 2022, l'État a apporté son soutien financier à plusieurs projets engagés par la ville, notamment pour l'opération emblématique de **requalification de la Place de la République** par le biais de la **DSIL**, à hauteur de **500 000 €**. Ce projet a également bénéficié d'un **accompagnement fort de l'UDAP** qui a mis à disposition son expertise architecturale, urbaine et paysagère au service de ce projet et de l'attractivité du centre-ville.

L'OPAH avenue Jean Jaures a également bénéficié d'un accompagnement technique de l'État.



→ Le **programme « Petite ville de demain »** vise à **accompagner les dynamiques locales** et ainsi à **améliorer les conditions de vie des habitants de petites villes** présentant des caractères de centralité et connaissant des fragilités structurelles. Dans le Territoire de Belfort, sont concernées : Giromagny, Delle, Beaucourt et Grandvillars.



Dans le prolongement de son adhésion à ce dispositif la commune de **Giromagny a signé** en décembre 2022 un **avenant à l'opération de revitalisation du territoire** visant à étendre et développer son champ d'intervention, ainsi que la communauté de communes du Sud-Territoire pour les communes de Delle-Beaucourt-Grandvillars.

La fondation du patrimoine

En 2022, en étroite collaboration avec la Fondation du Patrimoine, l'UDAP a poursuivi l'accompagnement du projet de restauration du fort des Basses perches de Danjoutin, soutenu par la mission Bern, et a accompagné la réflexion pour le projet du fort de la Justice à Belfort, retenu par le fonds « impact » de la Fondation du Patrimoine.

FONDATION

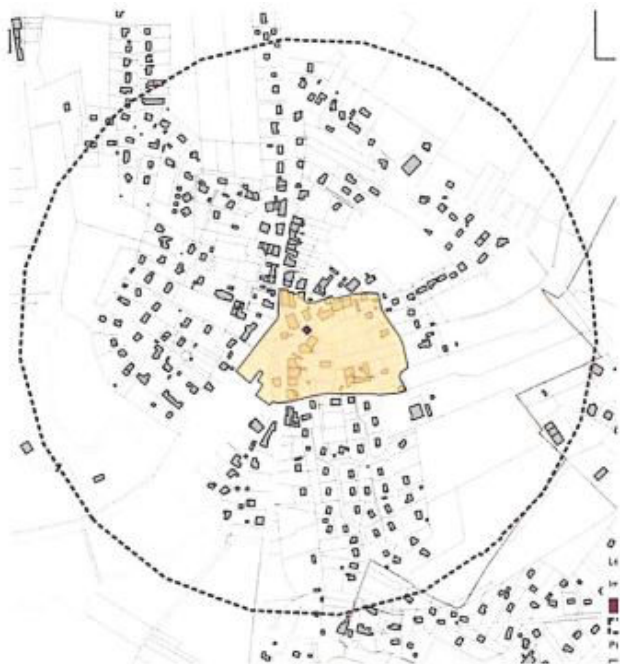


DU
PATRIMOINE

Le périmètre délimité des abords (PDA)

Cette démarche vise à adapter le périmètre par défaut (rayon de 500m) s'appliquant autour des monuments afin de le rendre plus lisible et plus appropriable pour la commune et les administrés, la notion de « covisibilité » n'intervenant plus.

3 PDA sont déjà réalisés (Bourogne, Joncherey et Froidefontaine), 2 sont en cours d'étude (Montreux-le-Château et Chèvremont).



Exemple de modification d'un périmètre de 500 mètres, en périmètre délimité des abords.



Périmètre délimité des abords réalisé sur la commune de Bourogne

4. En développant des services adaptés aux besoins des Terrifortains

Le New Deal Mobile

Le New Deal Mobile qui vise à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français s'inscrit dans la priorité Gouvernementale de réduction de la fracture numérique territoriale.

Pour accélérer les déploiements dans les zones peu denses, les zones blanches ou grises, l'État a, en 2018, conclu avec les opérateurs un accord historique au titre duquel chaque opérateur a l'obligation d'installer 5000 nouveaux sites mobiles.

Dans le Territoire de Belfort, le travail collaboratif de priorisation mené par l'équipe projet départementale de téléphonie a permis d'identifier 14 sites à équiper au titre du plan New Deal Mobile.



Inauguration de l'antenne relais au Ballon d'Alsace par Raphaël Sodini, Préfet du Territoire de Belfort et Florian Bouquet, Président du Conseil Départemental.

Sur ces 14 sites, 9 ont été mis en service à la fin 2022 : Villars-le-Sec, Courcelles, Suarce, Boron, Andelnans, le Ballon d'Alsace, Eloie, Bourogne, Chavannes-les-Grands.

La suppression de la Contribution Audiovisuel Public (CAP) et de la taxe d'habitation pour les résidences principales

→ La CAP : la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 a décidé de la suppression de la CAP dès 2022 pour tous les foyers (138 € en 2022).

→ La taxe d'habitation sera complètement supprimé en 2023, mais des exonération totales ou partielles ont déjà eu lieu.

Entre 2020 et 2021 le montant de la taxe d'habitation pour le Territoire de Belfort est passé de 603 000 € à 168 000 € pour 73 000 foyers soit une diminution de 72 %.



Le déploiement des France Services



**France
services**

Dans le Territoire de Belfort, après l'ouverture de France Services à Valdoie en octobre 2021, 2 nouveaux espaces France Services ont été labellisés dans le département en 2022 : à Giromagny en janvier et à Grandvillars en novembre.



「FOCUS」

La lutte contre les tensions hospitalières et le Ségur de la santé

→ L'année 2022 a été marquée par de grandes tensions sur le système de santé et particulièrement à l'hôpital. Le plan blanc a été déclenché une bonne partie de l'année 2022 par l'HNFC. Afin d'accompagner les acteurs, l'ARS a piloté tout au long de l'été des réunions territoriales réunissant l'ensemble des acteurs de la santé pour identifier les risques de point de rupture.

→ Actions concrètes dans le Territoire de Belfort

- Signature le 08/09/2022 de l'Accord Conventionnel interprofessionnel pour la première CPTS officiellement constituée du Territoire de Belfort : la CPTS du Pourtour Belfortain

- Accompagnement d'un projet de centre de soins non programmés en lien avec l'hôpital privé de la Miotte et le Dr Lavaill

- Déploiement d'une unité mobile de téléconsultation

→ En juillet 2020, le Ségur de la santé a été mis en place. Au terme d'une concertation de plus de 50 jours, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur notre système de santé. En 2022, deux actions ont principalement été menées :

- La revalorisation des soignants
- Le soutien aux établissements sanitaires et aux établissements sanitaires et médico-sociaux retenus dans le cadre des concertations

Dans ce cadre, la reconstruction de l'EHPAD la Rosemontoise a pu être accompagnée à hauteur de 2 650 000€ dont 2 M€ au titre du plan d'aide à l'investissement

EN CHIFFRES

Le CERT

Le CERT CNI-passeport de Belfort a la particularité d'être le seul en France à travailler de façon déterritorialisée et instruit les demandes de CNI/Passeport pour le Grand-Est.

280 000

titres instruits par le CERT de Belfort en 2022 (contre 140 000 en 2021 du fait de la situation sanitaire)

72 000

demandes en stock et 33 jours de délai de traitement en juillet 2022, au plus fort du pic de demandes post-crise sanitaire

71

jours de délai moyen de prise de rendez-vous en mairie en avril 2022, contre 6 jours dès juillet notamment grâce au soutien de l'association des maires du département.

6

contractuels mobilisés en renfort pour résorber ce stock en urgence, en complément de la mobilisation des agents les samedis matins



IV. L'ÉTAT SOUTIENT ET DYNAMISE L'ÉCONOMIE

1. En luttant pour l'emploi

L'apprentissage

Grâce aux différents dispositifs d'aide et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, l'alternance a connu une évolution considérable ces dernières années. Dans le Territoire de Belfort la progression des formations en apprentissage est forte

+ 28%
entre 2020 et 2021

+ 17%
entre 2021 et 2022

1 300
contrats
d'apprentissage
dont 87 dans le
secteur public au
31/10/2022 dans
le Territoire de
Belfort

6 000€

En 2023, une **aide** d'un montant de **6 000€** sera **versée à toutes les entreprises**, pour les **contrats conclus avec un alternant du 1er janvier au 31 décembre 2023**, pour la première année d'exécution du contrat.

Par ailleurs, L'État a contribué, par le biais d'une subvention d'implantation, à la création d'une antenne Nord Franche-Comté située à Belfort de l'Association Nationale des Apprentis de France (ANAF), dédiée à la promotion de l'apprentissage et à l'accompagnement des jeunes dans leur parcours.

Favoriser le recrutement dans les métiers en tension

Le **plan d'actions 2022** a consisté à **multiplier les actions favorisant la formation et le recrutement** dans les **3 secteurs** d'activités les plus en tension, à savoir le **BTP, l'hôtellerie/commerce/restauration (HCR)** et le **service de soins à domicile**, en s'appuyant sur les acteurs du service public de l'emploi et des acteurs économiques.

Ces acteurs, comme Pôle Emploi, la mission locale départementale, l'École de la 2^e chance, l'EPIDE, les 15 structures de l'insertion par l'activité économique ont mis en place des parcours spécifiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers ces métiers, des jobs datings, des préparations opérationnelles à l'embauche, des formations et des périodes d'immersion en entreprise.

La **feuille de route 2022** a été révisée en un projet basé sur **11 chantiers d'actions territoriales** et est actuellement en cours de validation par les acteurs du service public de l'emploi et des acteurs économiques.

Les conventions de revitalisation : un outil au service de la création d'emplois

Les entreprises dont les restructurations affectent les bassins d'emplois sur lesquels elles sont implantées, sont tenues de contribuer à recréer des emplois.

Les actions menées en 2022 dans le cadre de la revitalisation ont relevé en grande majorité de la convention de revitalisation de GENERAL ELECTRIC signée le 30/06/21 pour 36 mois et qui vise un objectif de 174 créations d'emploi. Si les aides à l'emploi sont prépondérantes dans le choix des actions soutenues, se dessine également une tendance à une diversification des types d'actions financés : insertion socio-professionnelle, économie sociale et solidaire...

La communauté "Les entreprises s'engagent"



Dans le Territoire de Belfort, le club "Les entreprises s'engagent" a été lancé le 22/09/21, en présence de cinq entreprises leader : **Club du Territoire de Belfort**
ALSTOM, DOMICILE 90/Amaelles, INDIBAT, MANPOWER, MS-INNOV.

L'animation du club a été confiée à l'association CREPI Alsace Franche-Comté et s'oriente autour de 5 axes pour structurer l'action des entreprises en matière de RSE :

1. Sensibiliser et outiller les entreprises au sujet du handicap
2. Mobiliser les TPE et PME sur les aides à l'embauche ainsi que sur les passerelles formation
3. Développer la filière « Contrat de Professionnalisation »
4. Développer les stages de 3ème en QPV
5. Encourager la prise de conscience sociétale pour une meilleure connaissance et valoriser les démarches de recrutement.

A fin **décembre 2022, 54 entreprises sont membres du club "Les entreprises s'engagent"**.

Toute entreprise du Territoire de Belfort, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité, peut rejoindre le mouvement et s'engager dans cette démarche collective en faveur du développement économique et social. L'ambition est d'atteindre 100 entreprises engagées avant le fin de l'année 2023.



L'école de production

Le projet d'école de production porté par l'UIMM est en bonne voie pour accueillir dès la rentrée 2023 ses premiers élèves. Ce projet permettra de proposer aux jeunes une nouvelle offre de formation qualifiante et insérante basée sur une pédagogie du « faire pour apprendre » et de répondre aux besoins de compétences des entreprises dans le domaine de la métallerie et de la chaudronnerie.

L'École de Production de Belfort bénéficie d'un financement de l'État (programme Territoire d'Industrie) à hauteur de 50 000€ pour l'accompagnement de la phase d'ingénierie et a également été soutenu à hauteur de 50 000€ dans le cadre de la convention de revitalisation conclue entre l'État et General Electric.



[FOCUS]

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



→ L'index de l'égalité mesure les écarts de rémunération et de situation entre les Femmes et les Hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir. Chaque année, avant le 1er mars, toutes les entreprises de 50 salariés et plus doivent le calculer et le publier. Si l'Index de l'entreprise est inférieur à 75 points sur 100, celle-ci doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de trois ans.

Dans le Territoire de Belfort, en 2021, pour les entreprises concernées par l'index :

- 13 % ont un indice > à 90
- 22 % ont un indice compris entre 75 et 90
- 0 % ont un indice < à 75
- 65 % ont un indice non calculable ou indéterminé

→ La diffusion de la culture de l'égalité et à mener depuis l'école

- Les Trophées de la mixité dans l'alternance : valorisation d'une orientation professionnelle dans des métiers peu mixtes

- Sciences et techniques en tous genres (STTG) : action qui vise à favoriser la découverte par les filles et les garçons de l'éventail des métiers et faire évoluer leur représentation afin que les élèves ne censurent plus leurs aspirations en raison des stéréotypes de sexe qui sont attachés à de nombreuses filières professionnelles



Remise des Trophées de la mixité en Préfecture

→ Un exemple d'administration genrée qui se féminise : le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Le SDIS poursuit sa politique en faveur de la féminisation des effectifs, il atteint aujourd'hui un taux de féminisation de 18%

EN CHIFFRES

Protéger les salariés : l'inspection du travail en 2022

608

contrôles (dont 461 sur des chantiers)

459

examens de documents

170

enquêtes (dont 29 pour des accidents du travail graves)

43

réunions en entreprise

12

contre-visites

Ces interventions ont donné lieu à 862 courriers d'observation, 10 mises en demeure, 19 procès-verbaux, 150 décisions administratives, 130 décisions d'arrêt de travaux, 55 rapports, 3 avis au Parquet et 1 signalement.

L'inspection du travail a également procédé au traitement de 3055 demandes d'informations d'usagers (salariés, employeurs...), portant sur les contrats de travail, la sécurité au travail, la maladie...

Transitions collectives

Dans un contexte de fortes mutations et de relance économique, le **dispositif, basé sur le dialogue social, s'adresse aux salariés dont l'emploi est menacé**, souhaitant se repositionner sur des métiers plus porteurs localement. Il organise la transition d'un métier vers un autre en évitant le licenciement économique et en répondant aux besoins de recrutement observés dans certains métiers.

Dans ce cadre, **14 entreprises ont sollicité un rendez-vous avec la déléguée à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) et une entreprise s'est engagée dans le dispositif Transitions Collectives**, ses salariés volontaires sont en cours de formation.

2. En s'engageant pour le monde agricole

La politique agricole commune (PAC)

215

déclarations PAC ont été déposées au printemps 2022

99,5 % des agriculteurs du département ont bénéficié du versement des acomptes PAC en octobre et du solde en décembre. Le total des versements 2022 pour ces aides s'élève à 5 345 000 € (les versements des mesures agro-environnementales et climatiques, des aides à l'agriculture biologique, des aides à l'assurance récolte et des aides couplées végétales interviennent comme à l'accoutumée plus tardivement).

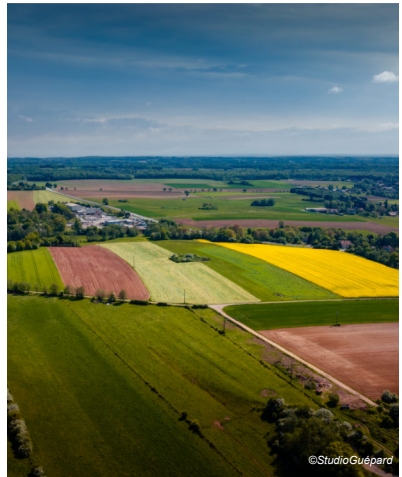
[FOCUS]

Les aides conjoncturelles et aides de crise

L'année 2022 a été marquée par une succession inédite de crises touchant le monde agricole, conséquences directes des bouleversements géopolitiques, climatiques et environnementaux en cours à l'échelle planétaire.

Les **exploitations du département, en situation de difficulté particulière** face à ces crises ont bénéficié d'environ **320 000 € d'aides de crise de l'État** :

- La filière porcine a bénéficié au printemps d'un plan de sauvegarde en deux volets, pour une exploitation aidée à hauteur de 30 000€.
- Les éleveurs ont été accompagnés pour supporter l'augmentation du prix des aliments de bétail par un soutien « résilience Ukraine éleveurs » : 54 exploitations aidées pour 135 064 €.
- Pour les exploitations touchées par les orages violents de grêle de juin et juillet, un fonds d'urgence grêle a été débloqué : 19 exploitations aidées pour un montant de 152 400€.



Ces dispositifs ont été complétés par un dégrèvement d'office de la taxe sur le foncier non bâti pour les prairies du département ayant subi la sécheresse estivale très sévère (dégrèvement de 25%) et des prises en charge de cotisations de la mutualité sociale agricole (Ukraine et filière porcine).

Au titre de la **lutte contre les dégâts** causés par le **sanglier** dans les parcelles agricoles, **9 arrêtés ont été pris** pour l'organisation d'interventions administratives de régulation par les **7 lieutenants de l'ovétoerie** **commissionnés** dans le département. Ces opérations se sont concrétisées par **190 interventions** sur le terrain d'observations et de tir.



EN CHIFFRES

7

demandes au titre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations et des aides à la diversification.

3

jeunes agriculteurs soutenus dans leur installation via la dotation aux jeunes agriculteurs.

Le transfert des aides FEADER au conseil régional

Depuis le début de l'année 2022, la DDT a préparé, en lien étroit avec les services du conseil régional, le transfert de l'instruction des aides FEADER, dont les aides à l'installation : accélération du traitement des demandes de paiement, finalisation des dossiers en cours, réunions de travail avec les services régionaux. L'État a tout mis en œuvre dans le département pour permettre un transfert apaisé de cette compétence, et faciliter le redémarrage du traitement des dossiers dès le début 2023 au bénéfice des exploitants du département.

3. En accompagnant les projets des entreprises

Le plan France 2030

Annoncé en octobre 2021, le plan France 2030 est entré cette année dans sa phase de déploiement. France 2030 c'est :



54 milliards

pour contribuer à renforcer l'indépendance de notre pays dans plusieurs domaines stratégiques et de préparer la société française à relever les défis posés par les grandes transitions écologique, numérique et technologique

10 grands objectifs

répondant à un impératif : réindustrialiser tout en décarbonant l'économie pour produire plus et mieux et rendre notre pays plus autonome

Afin d'assurer le déploiement de ce plan France 2030, les services de l'État se sont mobilisés tout au long de l'année pour informer les élus, les partenaires économiques et les entreprises des « appels à projets » en cours et échanger avec eux sur les projets susceptibles de s'inscrire dans les objectifs du plan.

- « Belfort E-Start » : Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » en mars 2022, le projet « Belfort E-Start » porté par le Grand Belfort, l'UTBM, Tandem et Enedis vise à créer la plus grande communauté d'énergie renouvelable (CÉR) de France. Ce projet bénéficie en phase d'incubation, d'un accompagnement financier et technique de l'État à hauteur de 500 000€ et pourra être soutenu dans le cadre de France 2030 pour la partie investissements jusqu'à 9,5M€.



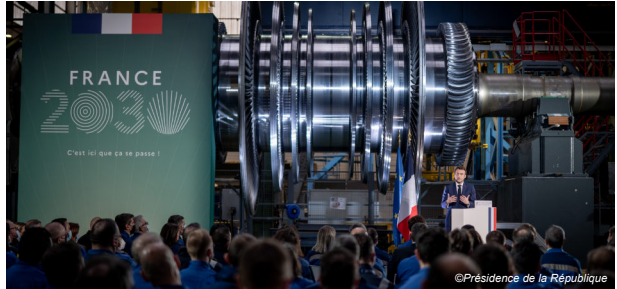
Visite de Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités Territoriales dans l'entreprise LISI AUTOMOTIVE

- ANANKE : Lauréat de l'appel à projet « IBAC PME » (Industrie Bas Carbone) qui s'inscrit dans la stratégie nationale décarbonation de l'industrie, l'entreprise bénéficiera d'une subvention de 674 955 d'euros pour son projet TeCleanIN' qui vise à développer un module de cogénération par récupération de la chaleur fatale basse température pour la production de la chaleur utile et d'air comprimé.

- Lisi Automotive Former : Lauréate en décembre 2022 de l'appel à projet « Diversification des sous-traitants de la filière automobile », l'entreprise est accompagnée par l'État pour son projet de transformation du site de Delle à hauteur de 916 500 €.

La visite présidentielle à Belfort : « reprendre en main notre destin énergétique »

A l'occasion de sa visite dans le Territoire de Belfort, le 10 février 2022, le Président de la République a détaillé les orientations de la nouvelle politique énergétique de la France avec comme ambition l'indépendance énergétique de la France grâce à la réindustrialisation du pays.



Visite du Président de la République, Emmanuel Macron, le 10 Février 2022 à Belfort

→ 3 objectifs pour reprendre en main notre destin énergétique :

1

Réduire de 40 % notre consommation d'énergie en 2050

2

Développer massivement les énergies renouvelables

3

Consolider la filière nucléaire française



A ce titre, le rachat des activités nucléaires de GE Steam Power portant sur l'îlot conventionnel des centrales nucléaires par EDF, annoncé par le Président de la République lors de son déplacement et confirmé le 4 novembre 2022 à travers la signature officielle du contrat d'achat, permettra au chef de file de l'industrie nucléaire française de renforcer ses positions dans le domaine.

EN CHIFFRES

La 11ème édition de la Semaine de l'Industrie (21/11 - 27/11)

- près de 20 entreprises industrielles du Territoire de Belfort ont exposé leurs produits dans le hall d'accueil de la Préfecture
- plus de 40 jeunes en insertion professionnelle ou demandeurs d'emploi, suivis par la Mission Locale, Pôle Emploi et l'École de la 2^e Chance, ont été accueillis dans ce cadre et ont pu échanger avec les dirigeants sur les métiers de l'industrie.



Présentation d'un produit par l'entreprise ANANKE à des jeunes en insertion professionnelle

FOCUS

La filière hydrogène

Le renforcement et la structuration de la filière hydrogène dans le Nord Franche-Comté, et plus particulièrement dans le Territoire de Belfort, se poursuivent en 2022 avec :

- l'annonce en juillet dernier par la commission européenne des projets retenus au titre du projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) dédié à l'Hydrogène, plus de 360M€ accordés aux entreprises McPhy pour l'implantation d'une Gigafactory d'électrolyseurs à Fontaine et Alstom pour leur projet de développement de solutions hydrogène pour les locomotives.
- la station hydrogène de Danjoutin porté par Hynamics (filiale EDF), qui permettra d'alimenter 7 bus OPTYMO dès 2023 et 27 en 2025, bénéficie d'un soutien de l'État à hauteur de 8,5M€.
- l'accompagnement du projet de centre d'essai et de certification ISTHY prévu à Fontaine.



Maquette de la future usine Mc Phy dans le Territoire de Belfort



Maquette de la station hydrogène - Hynamics

Mais aussi avec l'arrivée, en juin 2022, d'un directeur de projet « hydrogène » auprès du préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, Philippe BRICQUER qui a pour mission d'animer et de favoriser le développement de la filière hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté en veillant à la bonne articulation entre politiques publiques et besoins locaux.



Philippe BRICQUER

Au cours de l'année 2022, la préfecture s'est par ailleurs dotée d'un groupe électrogène à hydrogène, fourni par l'entreprise belfortaine H2SYS, en remplacement du précédent groupe fonctionnant au gasoil. Coût total du projet : 243 000 €.



Groupe électrogène à hydrogène THYAN dans les jardins de la Préfecture

Retour sur quelques expositions



→ **"100 % 90"** - A l'occasion du centenaire mais aussi de la semaine de l'industrie, cette exposition a mis en avant les entreprises centenaires du Territoire

→ **"Hydrogène"** - fruit du partenariat entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Belfort et la Préfecture du Territoire de Belfort, cette exposition, présentée à l'occasion du Forum « Hydrogen Business for climate » organisé dans le Nord-Franche-Comté, a été conçue de manière pédagogique pour valoriser cette filière d'avenir pour le département.



LA PILE À COMBUSTIBLE À HYDROGÈNE OU COMMENT RÉCUPÉRER L'ÉLECTRICITÉ STOCKÉE

Le pile à combustible à hydrogène (PAC) permet de convertir en électricité l'énergie chimique contenue dans le gaz hydrogène. Elle est utilisée dans les applications de stockage d'énergie et de production d'électricité.

La production électrique repose sur l'oxydation d'un combustible (hydrogène, gaz pauvre) et la réduction d'un oxygène en électrons libres.

150 000 kWh de production électrique par an.

Hydrogène • Électricité • Stockage • Production

DOSSIER SUR H2SYS

Basé sur les technologies développées par H2SYS, ce groupe électrogène à hydrogène est capable de produire jusqu'à 150 000 kWh d'électricité par an.

Cette approche est innovante car elle permet de stocker l'énergie produite lors des périodes de pointe et de la restituer lors des périodes de pointe de consommation.

4. En soutenant les entreprises en difficulté

L'État accompagne les entreprises face aux crises

Mutation de la filière automobile, tensions d'approvisionnement, envolée des prix des matières premières, crise énergétique liée au conflit ukrainien..

Dans ce contexte sans précédent, l'État a engagé plusieurs plans de soutien : plan d'accompagnement des sous-traitants, des salariés et des territoires dans la transition de la filière automobile, plan de résilience économique et sociale, plan de sobriété énergétique.

Plusieurs réunions rassemblant acteurs économiques du département et entreprises ont été organisées par la préfecture : des temps d'échanges précieux permettant de relayer l'information sur les nombreux dispositifs d'aides mis en place par l'État et de rester à l'écoute des dirigeants.

Le dispositif Rebond Industriel



Déployé d'ici 2026 sur une quarantaine de territoires industriels confrontés aux mutations des filières du transport, notamment automobile, le dispositif piloté par l'ANCT « Rebond Industriel » est engagé depuis septembre 2022 sur le Nord-Franche-Comté.

La mission, coordonnée par le cabinet EY, consiste à la fois à détecter de nouveaux projets d'investissements industriels pouvant bénéficier de financement de l'État et/ou de la Région et à déterminer les axes stratégiques de développement du territoire dans une logique de rebond.

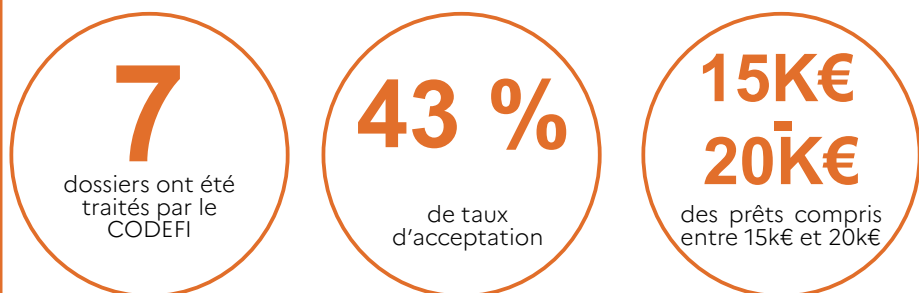
FOCUS

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

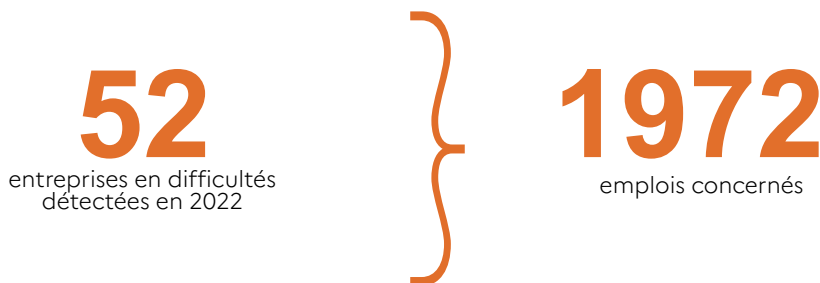
Réuni à **4 reprises** en 2022, le CODEFI a vocation à **accueillir et à orienter les entreprises de moins de 400 salariés** qui rencontrent des **problèmes de financement** et/ou **nécessitent une restructuration**. Cette structure locale, présidée par le Préfet, et dont le secrétariat permanent est assuré par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), assiste les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions de redressement pérennes.



Depuis la mise en place du dispositif de Prêts Exceptionnels aux Petites Entreprises (PEPE) en octobre 2020



En parallèle, le CODEFI intensifie sa mission de détection des difficultés des entreprises Terrifortaines. Dans un environnement conjoncturel difficile, marqué par une succession de chocs (crise sanitaire, conflit en Ukraine, inflation, hausse des prix de l'énergie,...), le CODEFI a intensifié sa capacité de détection des entreprises en difficulté par des échanges d'informations entre ses membres (Préfecture, DDFIP, URSSAF, CRP, Banque de France et DDETSPP) pour anticiper et orienter, le plus en amont possible, les entreprises vers la procédure la plus appropriée (Médiation du crédit, Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF), ...).



SUIVI DES RÉFORMES PRIORITAIRES

DES MESURES QUI VOUS CHANGENT LA VIE

Le Gouvernement mène, depuis 2017, des réformes prioritaires dans 8 domaines ayant un impact direct et concret sur le quotidien des Français. Dans le Territoire de Belfort, ce sont au total 19 réformes qui font l'objet d'un suivi et d'un investissement renforcés. En complément de ces actions, 10 projets structurants ont été mis en place et sont activement suivis ; leur finalité : participer à l'attractivité du territoire, en termes d'image comme d'emplois, ainsi qu'apporter une réponse aux problématiques du département.

Les réformes prioritaires

19 réformes prioritaires ont été sélectionnées par le préfet en fonction des caractéristiques et des enjeux propres au département ; elles font l'objet d'un suivi reserré et d'un travail renforcé, au service du quotidien des Territoritains.

Ces réformes, particulièrement prioritaires pour le Territoire de Belfort, peuvent être regroupées en 7 catégories :

- **Logement**, avec la rénovation énergétique des bâtiments grâce au dispositif MaPrimeRénov' ;
- **Éducation – Jeunesse**, avec la limitation des classes à 24 (grande section, CP et CE1) ;
- **Économie – Emploi**, avec l'accompagnement des TPE/PME/ETI dans leur transformation numérique ;

- **Services publics – Territoires**, avec le plan Très Haut Débit, permettant un accès internet performant à tous les français ;
- **Santé – Famille – Handicap**, avec le dédoublement des maisons de santé ;
- **Transition Écologique**, avec la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ;
- **Sécurité**, avec la police de sécurité du quotidien, renforçant la présence des forces de l'ordre sur le terrain.

Parmi les 19 réformes, 4 ont atteint un taux d'avancement de 100 %, tandis que 4 autres, rencontrant des obstacles modérés, font l'objet de pistes de résolution pour atteindre les objectifs assignés.

LE BAROMÈTRE DES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE

Cet outil, accessible à l'adresse <https://bit.ly/suivi-reformes>, permet un suivi de l'état d'avancement des réformes prioritaires au niveau régional et départemental.



LES PROJETS STRUCTURANTS

Contrairement aux réformes prioritaires, réfléchies à l'échelle nationale, les projets structurants se caractérisent par leur conception à l'échelle départementale. Leur objectif est d'apporter une réponse directe aux enjeux locaux.

“ **RENDRE LISIBLE L'ACTION DE L'ÉTAT POUR LES CITOYENS** ”

Dans le Territoire de Belfort, ce sont au total 10 projets structurants qui ont été retenus ; (co-)pilotes par les services de l'État, ils répondent à des problématiques d'actualité, telles que l'envie de consommer local, la volonté de redynamiser les centres bourgs, ou encore la nécessité d'accompagner et soutenir une filière hydrogène en expansion.

STRUCTURER UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE DE L'HYDROGÈNE

Suivre et accompagner le développement de cette filière au grand potentiel économique et social.

VALORISATION DU SITE « BALLON D'ALSACE »

Veiller à la réalisation de ce projet d'aménagement touristique, dans la continuité de la valorisation du Ballon d'Alsace et de l'Opération Grand Site.

GOVERNANCE DE L'EAU

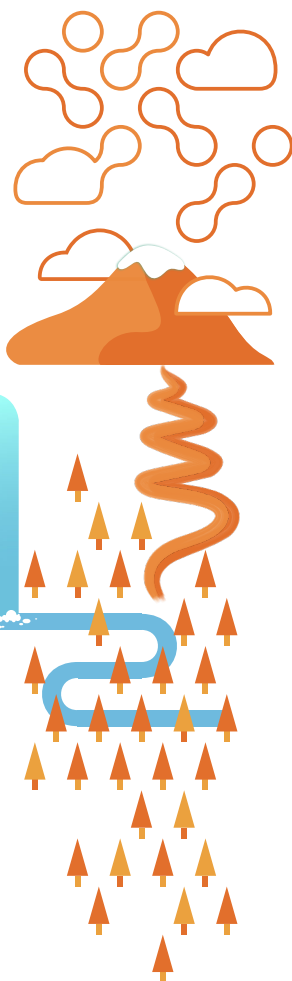
Sécuriser l'approvisionnement en eau du Nord Franche-Comté par la création d'un établissement dédié à l'aménagement et à la gestion de la ressource en eau.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Mobiliser les collectivités pour un rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, assurant une libre circulation des espèces et le bon déroulement du transit sédimentaire.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Développer la vente directe, à travers les magasins de producteurs émergents notamment.



CONTRACTUALISATION AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Signer les CRTE, veiller à leur mise en œuvre et accompagner leurs projets structurants.

PETITES VILLES DE DEMAIN ET ACTION CŒUR DE VILLE

Redynamiser les centres bourgs des communes labellisées à travers l'implantation et le maintien d'activités en cœur de ville notamment.

CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÈGRE

Veiller à la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour se donner les moyens de produire ensemble la sécurité de demain.

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Transmettre les valeurs républicaines à travers la multiplication des formations d'agents et intervenants sociaux.

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION

Éloigner les étrangers en situation irrégulière, particulièrement ceux présentant une menace de trouble à l'ordre public.

PORTRAITS D'AGENTS



Philippe BRICQUER

Directeur de projet - Chargé du développement de la filière hydrogène

Préfecture de la Région Bourgogne Franche-Comté

Qui êtes vous ?

“ Philippe BRICQUER – Ancien officier de marine marchande, j'ai navigué pendant une dizaine d'années avant d'entrer il y a 14 ans dans la fonction publique d'Etat en intégrant le corps des administrateurs des affaires maritimes. J'occupe depuis juillet 2022 le poste de directeur de projet en charge du développement de la filière hydrogène en Bourgogne Franche Comté. ”

Quel est votre positionnement ?

“ Je suis hiérarchiquement rattaché au préfet de région. Je dispose de bureaux à la préfecture de Dijon et à la préfecture de Belfort. ”

Ma fonction de directeur de projet impose beaucoup de déplacements dans la région. ”

Quelles sont vos missions ?

“ Ma mission consiste à développer la filière hydrogène. Pour y parvenir, je rencontre l'ensemble des acteurs de la filière (professionnels, collectivités, etc.). J'essaye de déceler les difficultés qui entravent le développement de la filière et je travaille à trouver des solutions. Je mets en lien des professionnels de la région ayant des intérêts à travailler ensemble sur des projets tournant autour de l'hydrogène. ”



Des élus, des entreprises..souhaiteront peut-être vous rencontrer en lisant ce portrait, est-ce possible et le cas échéant, comment procéder ?

“ C'est tout à fait possible, elles peuvent me contacter en utilisant ce mail:
philippe.bricquer@bfc.gouv.fr

”

L'hydrogène est un enjeu fort pour le Territoire de Belfort, pourriez-vous dire quelques mots de son déploiement ?

“ Le déploiement de l'hydrogène sur le Territoire de Belfort a atteint un bon niveau de maturité avec un écosystème composé de technologies très complémentaires. Cet intelligence de déploiement est un vrai atout pour le territoire.

”

Avez-vous un message à porter pour conclure ce court portrait?

“ Nous avons aujourd'hui conscience que la décarbonation de nos énergies est essentielle à la survie même de l'humanité. L'hydrogène fait partie des solutions pour y parvenir.

”





Shuai DONG

Adjointe à la Cheffe du Pôle Insertion et Entreprises

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Quel est votre parcours ?

“ Originaire de Chine, j'ai exercé dans un premier temps dans le secteur privé avant d'intégrer l'institut régional d'administration (IRA) de Lyon.

Actuellement attachée d'administration de l'État, je suis adjointe à la cheffe du pôle "insertion et entreprises" à la DDETSPP 90. J'ai choisi ce poste en sortie d'IRA, en septembre 2020, avec la volonté de travailler en administration déconcentrée sur un poste très opérationnel permettant de mettre en œuvre une politique publique concrète.

”

Quelles sont vos missions?

“ Mes agents et moi-même sommes en relation avec les collectivités territoriales et de nombreux partenaires, publics ou privés, pour accompagner la population sur l'ensemble du champ « cohésion sociale ».

Au quotidien mes missions sont très diversifiées, notamment :

- management (équipe divisée dans 2 lieux),
- accompagnement des personnes vulnérables (hébergement d'urgence, accès au logement..),
- accueil et intégration des réfugiés en lien avec les partenaires associatifs et les structures d'hébergement et de logement,
- accès aux droits pour les vulnérables,
- planification des politiques sociales, de la petite enfance aux seniors, en lien avec le CD, la CAF, la MDPH, Pôle emploi...

”

En 2022, vous vous êtes particulièrement investie pour l'accueil des déplacés d'Ukraine, pourriez-vous revenir sur les temps forts de cette année?

“ Comme dans chaque crise le caractère d'urgence a ici été très prégnant : la guerre s'est déclenchée et la question de l'accueil des ressortissants Ukrainiens s'est rapidement posée. En très peu de temps il a fallu mobiliser des partenaires pour monter une instance de coordination autour du préfet.

Le Territoire de Belfort a la chance de pouvoir compter sur des partenaires solides et qui ont rapidement répondu présents. Par ailleurs, dès le début de la crise il y a eu un fort élan de solidarité de la part des élus et des citoyens : de nombreuses aides ont été recensées sur la plateforme mise en place par l'État, les Maires se sont mobilisés, tout comme le Conseil départemental.

Au début, dès le mois de mars 2022, les Ukrainiens sont arrivés de façon « perlée » (en voiture, via des connaissances...). Les arrivées se sont ensuite densifiées, en particulier via les dispositifs de desserrement de régions ou de département accueillant de très nombreux Ukrainiens.

Les Ukrainiens accueillis qui sont essentiellement les femmes avec enfants à charge, arrivent en France dans un état psychologique souvent fragilisé. L'augmentation des personnes accueillies a par ailleurs permis de développer un esprit d'entraide entre Ukrainiens et de stabiliser leur état psychologique. En outre, certains ont déjà pu s'insérer professionnellement.

Comment avez-vous mené à bien cette mission particulière? Quelles ont été les réussites, les difficultés? Avez-vous connu des moments de doutes, de satisfaction?

Comme adjointe au chef de pôle, j'ai dû répondre aux besoins exprimés de manière très réactive. Le plus difficile a été de mobiliser tout de suite des équipes qui ne travaillent habituellement pas sur ces missions à effectif constant au début de la crise, puis avec le renfort ponctuel d'agents contractuels. La surcharge de travail a été importante pour chacun, j'ai donc aussi dû veiller au bien-être des agents, de façon à ce qu'ils puissent maintenir leur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

En 2023, quels seront les enjeux auxquels vous devrez faire face concernant l'accueil des ressortissants Ukrainiens?

Actuellement il y a des arrivées via des dessertements environ toutes les 6 semaines, et des arrivées perlées aléatoires, mais le processus de la prise en charge est bien installé, avec un mode opératoire efficace tablé sur les SAS d'accueil

En 2023 ce sont principalement des enjeux d'intégration qui vont se poser, mais avec toujours une incertitude : installation durable en France ou retour en Ukraine ? Cette problématique nécessite une grande coordination de l'ensemble des partenaires (organismes linguistiques, Pôle emploi, entreprises ...).

Au-delà de la mission « accueil et intégration des ressortissants Ukrainiens », plusieurs autres missions fortes vont être au cœur de mes préoccupations en 2023 :

- le projet immobilier pour rassembler la DDETSPP en un seul lieu.
- la diversification de l'offre d'hébergement et d'accompagnement vers le logement
- enfin, mieux intégrer les étrangers en situation régulière est une priorité gouvernementale qui se traduit dans le Territoire de Belfort par le déploiement du programme Accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) et la mise en place du programme de réinstallation.

Avez-vous un message à porter pour conclure ce court portrait?

La solidarité n'est jamais un vain mot à partir du moment où chacun apporte sa pierre à l'édifice d'une société fraternelle : mobilisons-nous !





Olivier CHAPPAZ

Directeur départemental adjoint des territoires

Direction Départementale des Territoires

Qui êtes-vous ?

“ Je suis issu du ministère en charge de l’agriculture et de la forêt, et j’ai suivi un parcours qui m’a conduit à investir des champs variés (agriculture, forêt, aménagement du territoire) à différentes échelles territoriales (locale, départementale, régionale). J’ai beaucoup appris au contact des élus, des chefs d’entreprises, des représentants de la profession agricole et forestière. ”

Où exercez-vous et quelles sont vos missions?

“ J’exerce aujourd’hui à la direction départementale des territoires (DDT) en tant que directeur adjoint. ”

La DDT est chargée de mettre en œuvre les politiques d’aménagement et de développement durables des territoires sous l’autorité du préfet de département. De façon plus concrète, elle met en œuvre des politiques publiques qui relèvent de l’agriculture, la forêt, l’urbanisme, le logement, l’environnement, les risques naturels, la sécurité routière, etc. ”

Les missions de la DDT sont vastes et recourent de nombreux sujets, mais, pour ce portrait, pourriez-vous évoquer plus spécifiquement le rôle de la DDT auprès des élus et la façon dont vous voyez cet aspect de votre mission?

“ De nombreuses compétences que l’État détenait ont été transférées aux collectivités. Et ce sont précisément ces compétences qu’il faut mobiliser pour décliner localement les politiques publiques que nous portons en DDT. Un travail en confiance avec les élus n’est pas une option mais une obligation. ”

Si l’on ajoute à ce constat le fait que les enjeux auxquels nous devons faire face sont extrêmement complexes et que les politiques publiques actuelles sont radicalement différentes de celles mises en œuvre par le passé (la sobriété foncière et la transition énergétique en sont de belles illustrations), on comprend bien que jouer un rôle collectif est

Quels ont été les dossiers marquants, selon vous, de cette année en matière de collaboration DDT / élus? Comment avez-vous abordé ces dossiers?

“ Je vais en citer deux car ils me semblent très illustratifs, même s’il y en a eu bien d’autres.

Le premier concerne la protection des haies et des bosquets, qui sont des réservoirs importants de biodiversité. Nous avons préparé un arrêté préfectoral qui a soulevé de nombreuses réactions défavorables de la part des maires lors de sa mise en consultation. Avec Benoit Fabbri (mon directeur), nous avons alors décidé de rencontrer chaque maire dont le conseil municipal s’était prononcé défavorablement.

Les échanges ont été très enrichissants et nous ont permis de revoir des formulations qui prêtaient à confusion ou de mieux prendre en compte des particularités locales que nous ignorions. En préférant le dialogue (et la modification du projet d’arrêté qui en découle) au passage en force, nous avons rendu les maires acteurs de la politique de protection des haies dans le département.

Le second concerne la prévention des risques naturels. L’atlas départemental des aléas « mouvements de terrains » ayant été actualisé, se posait la question de sa prise en compte dans les documents et autorisations d’urbanisme. Certaines communes du Territoire de Belfort se sont révélées particulièrement impactées (conséquences importantes sur les zones à urbaniser). Nous avons fait le choix de coconstruire avec elles la doctrine d’application de l’atlas aux décisions en matière d’urbanisme. ”

En 2023, y aura-t-il des évolutions dans votre démarche d’accompagnement des collectivités ?

“ Oui. Nous prévoyons de repenser en 2023 notre politique d’accompagnement des collectivités. En 2022, nous avons organisé un séminaire des encadrants pour réinterroger collectivement la posture de la DDT et sa relation au territoire et aux élus. Ce fut un moment très riche qui nous a donné envie d’aller plus loin. Ce sera fait en 2023 puisque nous poursuivrons cette démarche en profitant d’un regard extérieur (via un cabinet spécialisé). ”

Avez-vous un message à porter pour conclure ce court portrait?

“ L’efficacité de l’action de la DDT se mesure sur le territoire. Et elle est proportionnelle à la qualité des relations que nous parvenons à établir avec les acteurs locaux. Pour que la mayonnaise prenne, il faut savoir être ferme sur les objectifs à poursuivre (car seule une transition écologique réussie est en mesure d’offrir un avenir au territoire), et souple sur les chemins à emprunter pour atteindre ces objectifs. ”



Emmanuelle MORANDEIRA

Cheffe du pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale

Préfecture du Territoire de Belfort

Qui êtes vous ?

“ J'ai rejoint les services de la préfecture en 2015, après une expérience professionnelle de 9 ans en collectivité territoriale. Depuis mon arrivée, j'ai occupé les fonctions de chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC), pour ensuite évoluer vers celles de chef du bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle (BRECI), au sein de la direction de Cabinet du préfet. ”

Où exercez-vous et quelles sont vos missions ?

“ Puis, en 2020, j'ai pris la responsabilité du pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale (PCTDL), qui est en charge de missions de proximité variées : accompagnement juridique et budgétaire des collectivités territoriales, contrôle de légalité, organisation des élections générales et partielles, greffe des associations, etc. Pour accomplir ces missions, je peux compter sur une équipe de 11 agents, dont 2 chefs de section, à mes côtés. ”

2022 a été une année riche en terme d'élections, pourriez-vous revenir sur les temps forts de cette année?

“ L'organisation des élections est une mission régalienne de première importance du ministère de l'Intérieur et des préfectures, mais également des maires en leur qualité d'agents de l'Etat. Le bon déroulement d'une élection est en effet une condition cardinale de la démocratie. Qu'il s'agisse d'élections locales ou nationales, l'obligation de résultats est identique : le jour du scrutin, chaque électeur doit être en mesure d'exprimer sa voix en se rendant dans son bureau de vote ou par procuration, après avoir reçu les informations relatives aux candidats et à leur programme politique. En 2022, dans le Territoire de Belfort, près de 94 000 électeurs ont été appelés à se rendre aux urnes pour l'élection présidentielle en avril, puis pour les élections législatives en juin, dans l'un des 150 bureaux de vote ouverts dans les mairies. Cela a représenté un volume de 2 millions bulletins de vote à diffuser par élection, aux électeurs et dans les bureaux de vote. Pour parvenir à l'objectif, il a été nécessaire de mettre en oeuvre, collectivement et plusieurs mois avant les tours de scrutin, une mécanique rigoureuse au sein de laquelle la préfecture a travaillé en étroite collaboration avec les mairies et le ministère de l'Intérieur, mais également avec le Tribunal judiciaire, les forces de l'ordre ou encore des partenaires privés. Il faut avoir à l'esprit que l'élection ne se termine pas en préfecture à l'annonce des résultats, mais se poursuit plusieurs semaines encore notamment avec les opérations de liquidation budgétaire. ”



Comment avez-vous mené à bien cette mission particulière? Quelles ont été les réussites, les difficultés? Avez-vous connu des moments de doutes, de satisfaction?

“ J’appréhende l’organisation d’une élection en mode projet, dont la préfecture est localement le chef de projet, et le PCTDL pilote en son sein.

Il s’agit d’un projet d’une certaine complexité, au regard de sa réussite impérative et de ses multiples dimensions :

- dimension calendaire : un calendrier serré, séquencé en phases pendant lesquelles les acteurs doivent jouer leur morceau de partition
- dimension partenariale : partenaires publics et privés
- dimension juridique : conseil juridique aux communes et aux candidats pour l’application du code électoral, installation et tenue des commissions obligatoires, passation de marchés publics et signature de contrats pour l’organisation matérielle des élections, etc.
- dimension logistique : approvisionnement des enveloppes de vote, des enveloppes électorales, de matériel sanitaire, réception de dizaines de palettes de bulletins et profession de foi, puis conditionnement et distribution par l’opérateur postal, etc.
- dimension budgétaire : remboursement des frais de propagande aux candidats, des frais d’assemblée aux communes, paiement des prestations logistiques, etc.

sans oublier la communication : information du public sur l’inscription sur les listes électorales, sur le vote par procuration, sur les dates de scrutin et les candidats en lice.

Comme dans tout projet, il faut savoir gérer les imprévus avec réactivité et pragmatisme. Ce fut le cas en 2022, avec la réinternalisation de la mise sous pli. En effet, en 2021 lors du double scrutin des élections départementales et régionales, la défaillance d’entreprises privées, attributaires de marchés publics nationaux ou régionaux, dans la mise sous pli et la distribution de la propagande électorale a suscité un émoi compréhensible dans l’opinion publique. Le ministère de l’Intérieur a alors demandé aux préfetures de réinternaliser autant que faire ce peut ces missions essentielles. Aussi, la préfecture a assuré la mise sous pli des enveloppes de propagande en régie, en faisant appel à près de 130 personnels, (employés d’associations d’insertion locales et agents de l’État volontaires) et en louant un lieu adapté à une telle logistique.

En 2023, y aura-t-il des enjeux électoraux, le cas échéant, comment les préparez-vous? Sinon, quelles seront les gros dossiers de votre année 2023?

“ En 2023, si aucune élection générale n’est programmée, l’activité ne faiblit pas. Outre les tâches d’archivage obligatoires des scrutins passés, il sera question de se former à la nouvelle application nationale « élection » mais aussi de procéder au renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales dans chaque commune. Il s’agira également de préparer les marchés publics nécessaires à l’approvisionnement pour les prochaines élections générales en 2024 (élections européennes).

De plus, le PCTDL a en charge l’organisation des élections partielles : 5 élections municipales partielles organisées en 2022, 4 en 2021.

Avez-vous un message à porter pour conclure ce court portrait?

“ Non ! à l’abstention ! #OuiJeVote ”



TE



Renaud NURY
Sous-préfet
Secrétaire général



Raphaël SODINI
Préfet du Territoire
de Belfort



Cécilia MOURGUES
Sous-préfète
Directrice de cabinet



Emmanuelle CZAJKA
Directrice des sécurités
Assure le pilotage des dossiers relatifs à la sécurité intérieure, à la sécurité civile et à la gestion de crise.



Patrick HENRIET
Directeur de la citoyenneté et de la légalité
Assure une mission de contrôle et de conseil en matière juridique et budgétaire auprès des élus locaux et le versement des dotations.
Gère les contentieux de l'État.
Organise les élections et met en œuvre la réglementation générale.



Pauline BACCON GRAFFE
Directrice de l'animation des politiques publiques interministérielles
Coordonne la mise en œuvre des politiques interministérielles, de l'économie et de l'emploi.
Assure une mission d'aménagement du territoire et met en œuvre les enquêtes publiques au titre de l'environnement.



Nicolas LARDIER
Directeur du secrétariat général commun
Assure la gestion de fonctions et moyens mutualisés en matière budgétaire, d'affaires immobilières, de systèmes d'information et de communication, de logistique, de ressources humaines, de relation avec les usagers et de mise en œuvre des politiques d'action sociale au bénéfice des agents de la préfecture et des directions départementales interministérielles.



Commissaire divisionnaire Cédric RICHARDET
Directeur départemental de la sécurité publique
Protection des personnes et des biens, assistance à la population, tranquillité et maintien de l'ordre public.



Colonel Jacques MERINO
Commandant du groupement de gendarmerie départementale
Assure des missions de police judiciaire et administrative qui consistent à préserver la tranquillité, salubrité et le maintien de l'ordre public et militaire.



Colonel Hors Classe Philippe PAUTIGNY
Directeur du service départemental d'incendie et de secours
Veille au quotidien à la défense des personnes, des biens et de l'environnement.

LES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT



David PESSAROSI

Directeur départemental des finances publiques

Assure l'établissement et le recouvrement des impôts ; le cadastre et la publicité foncière pour le compte de l'État, des collectivités locales et des établissements publics locaux (opérations budgétaires, trésorerie, comptabilité, etc.).



Mariane TANZI

Directeur académique des services de l'Éducation nationale

Met en œuvre la politique éducative et assure la gestion des personnels et des établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré.



Benoît FABBRI

Directeur départemental des territoires

Veille à promouvoir un développement durable et équilibré des territoires, par le biais des politiques agricoles forestières, d'urbanisme, de logement, de risques et de construction publique.



Céline CARDOT

Directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Met en œuvre les politiques publiques dans les domaines de l'emploi et veille à l'application de la réglementation du travail.

Est garante de la sécurité sanitaire et économique des populations à travers les missions de surveillance de la santé animale, de protection économique du consommateur et de veille à la qualité et la sécurité des produits et des services.



Valérie GANZER

Déléguée Territoriale Nord Franche-Comté de l'ARS

Chargée du pilotage du système de santé au niveau départemental en finançant des actions de prévention, la gestion au quotidien des risques sanitaires et l'organisation territoriale de l'accès aux soins pour tous.



Eike WILMSMEIER

Directeur de l'office national des forêts – agence Nord Franche-Comté

Assure la gestion et l'équipement des forêts et des terrains à boisier appartenant à l'État.

Met en œuvre le régime forestier dans les forêts et terrains soumis à ce régime et appartenant aux collectivités.



Stéphane LEROY

Directeur de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre

Assure la reconnaissance et la solidarité de la Nation envers les personnes affectées par les conflits, à travers notamment l'octroi de cartes, de titres et d'aides financières diverses.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	4	II. L'État agit pour la cohésion sociale et la citoyenneté	18	L'ANRU	27
Editorial	5			La dotation politique de la ville	27
I. L'État protège la population	6			La cité de l'emploi	28
1. En assurant la sécurité publique	6	1. En menant des actions contre la radicalisation et le séparatisme	18	Focus la cité éducative de Belfort	29
Focus la gendarmerie dans le Territoire de Belfort	6	Focus La lutte contre la radicalisation	19		
La lutte contre les rodéos	7	Le fonds interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation	19	5. En favorisant la réussite des jeunes	30
Focus le contrôle des armes	7	2. En accompagnant les plus vulnérables	20	La prévention du décrochage scolaire	30
La lutte contre les stupéfiants	8			Le Territoire éducatif rural de Delle	30
La lutte contre le trafic de tabac	9	La lutte contre la pauvreté - convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	20	Le contrat d'engagement jeune	31
Les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance	10	Le service public de l'insertion et de l'emploi	20	Focus L'école inclusive	31
La sécurité civile	10	Lutter contre la précarité menstruelle	21	Le Service National Universel	32
La lutte contre les incendies	11	Le comité départemental des services aux familles et le schéma départemental des services aux familles	21	« Faire notre école ensemble »	33
La sécurité à la chasse	11	Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance	22	Le pass Culture et les jeunes du Territoire de Belfort	33
2. En renforçant la lutte contre les violences intra-familiales	12	Pupilles de l'État, le rôle du conseil de famille	22	6. En faisant vivre la démocratie et l'engagement citoyen	34
La prévention des VIF et des violences faites aux femmes	12	Focus la prévention des expulsions locatives	23	L'organisation des élections, temps fort de la démocratie	34
Focus la maison de protection des familles	13	3. En déployant une politique d'intégration ambitieuse	24	Les élections législatives	34
3. En améliorant la sécurité routière	14	Focus l'accueil des ressortissants Ukrainiens	24	Les CNR des temps de participation citoyenne	35
Focus les dispositifs de contrôles radars	14	Administration numérique pour les étrangers en France	24	Les médailles et distinctions honorifiques : valoriser l'engagement	35
Le plan départemental d'actions et de sécurité routière	15	4. En s'engageant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	26	Focus les cadets de la défense	36
La sensibilisation aux risques routiers	15	La dotation « Politique de la ville » en 2022 - 1 289 597€	26	L'ONACVF fait vivre la mémoire	36
4. En luttant contre les épidémies et pour la santé alimentaire	16	Focus le dispositif adulte-relais	26	Le Bleu de France	37
Covid-19	16			Le SDIS valorise l'engagement citoyen en formant la population	37
Protéger les consommateurs	16				
Focus la prévention des épizooties	17				

III. L'État s'engage pour l'équilibre territorial et la transition écologique 38

1. En soutenant les projets des collectivités locales 38

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) 38

Le soutien à l'investissement des collectivités territoriales 38

La valorisation des friches 40

Les contrats de relance et de transition écologique 40

L'appui aux collectivités locales 41

2. En préservant les milieux naturels et la ressource eau 42

La préservation de la ressource en eau 42

Le suivi sécheresse 2022 42

Focus la stratégie nationale des aires protégées 43

La préservation de l'environnement en réalisations concrètes 43

Focus la préservation de la forêt 44

La surveillance du domaine forestier 44

3. En mettant en valeur le patrimoine du territoire 46

Le patrimoine du Territoire de Belfort 46

Focus L'OGS 46

Action cœur de ville et Petite ville de demain 47

La fondation du patrimoine 47

Le périmètre délimité des abords 48

4. En développant des services adaptés aux besoins des Terrifortains 50

Le New Deal Mobile 50

La suppression de la contribution audiovisuel public et de la taxe d'habitation pour les résidences principales 50

Le déploiement des France Services 50

Focus la lutte contre les tensions hospitalières et le Ségur de la santé 51

Le CERT 51

IV. L'État soutient et dynamise l'économie 52

1. En luttant pour l'emploi 52

L'apprentissage 52

Favoriser le recrutement dans les métiers en tension 52

Les conventions de revitalisation : un outil au service de la création d'emplois 53

La communauté « Les entreprises s'engagent » 53

L'école de production 54

Focus : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 54

Protéger les salariés : l'inspection du travail en 2022 55

Transitions collectives 55

2. En s'engageant pour le monde agricole 56

La politique agricole commune 56

Focus les aides conjoncturelles et aides de crise 56

Le transfert des aides FEADER au conseil régional 57

3. En accompagnant les projets des entreprises 58

Le plan France 2030 58

La visite présidentielle à Belfort : « reprendre en main notre destin énergétique » 59

La 11ème édition de la Semaine de l'Industrie 60

Focus la filière hydrogène 60

Retour sur quelques expositions 61

4. En soutenant les entreprises en difficulté 62

L'État accompagne les entreprises face aux crises 62

Le dispositif Rebond Industriel 62

Focus le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises 63

Suivi des réformes prioritaires 64

Portraits d'agents 66

Philippe BRICQUER 66

Shuai DONG 68

Olivier CHAPPAZ 70

Emmanuelle MORANDEIRA 72

Trombinoscope : Les services de l'État dans le département 74

Table des matières 76



PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RETROUVEZ-NOUS SUR :



Facebook @prefet90



Twitter @prefet_90



Instagram @prefet90



www.territoire-de-belfort.gouv.fr



Préfecture du Territoire de Belfort
1 rue Bartholdi
90000 BELFORT

Rédaction et conception – Direction de l'animation des politiques publiques interministérielles - Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Avec le concours de l'ensemble des services de l'État dans le Territoire de Belfort